

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

TOME 3 : LES OAP THEMATIQUES DU PNR

03.c

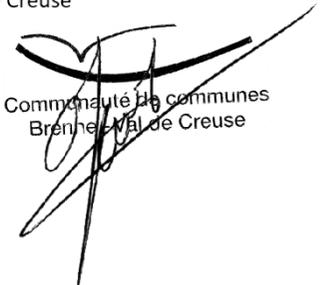
Vu pour être annexé à l'arrêté du
président de la Communauté de
Communes

En date du 8 mars 2021

Portant sur l'organisation de
l'enquête publique unique et
notamment le Projet de PLUi de
Brenne Val de Creuse

Le Président,

Communauté de communes
Brenne Val de Creuse



PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE



Diagnostic paysagiste

FICHE-PROJET PAYSAGE / PLUI ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

VALORISATION DES BORDS DE CREUSE AU BLANC

Décembre 2019

Pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage de la communauté de communes Brenne Val de Creuse et pour nourrir son PLUI, une démarche de diagnostic paysagiste a été menée sur neufs sites-témoins et a abouti à la production de neuf fiches-projets.

La présente fiche-projet est organisée en 3 parties:

- un diagnostic du site largement illustré (pages 2 à 13),
- la formulation synthétique d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère spécifiques au site et à ses abords (page 14),
- des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation spatialisées (pages 14 et 15).

Deux ateliers de travail ont été proposés au groupe de suivi (élus et partenaires) : un atelier fixant les grandes lignes du projet, le 4 octobre 2019 et un atelier d'échanges et d'approfondissement le 7 novembre 2019.

L'ensemble des données et propositions servira de référence pour la programmation et l'aide à la décision pour tout aménagement et modalités de gestion de cet ensemble.

NB : pour une bonne lecture du document, le cahier doit être imprimé au format A4 sauf la page 15 qui est à imprimer au format A3.

CONTEXTE, DESCRIPTION DU SITE

La vallée de la Creuse au Blanc est remarquable à plusieurs titres :

- C'est le site originel marquant la partition de deux cultures historiques (Oil et Oc), sur la route de Poitiers à Bourges.

La configuration du relief en fait un nœud identifiable visuellement et physiquement.

- De part et d'autre de ses rives se sont édifiées les deux villes qui offrent un vis-à-vis remarquable (vues offertes et espaces publics ordonnancés, hérités de l'histoire)

- Elle offre des espaces de nature au cœur de la Ville

- Le viaduc, qui domine la ville et la vallée et aménagé en voie verte, offre aujourd'hui de magnifiques points de vue.

■ État actuel, analyse fonctionnelle

Ce diagnostic synthétique est issu des échanges de l'atelier OAP paysage d'octobre 2019.

En rive-droite :

• Depuis le camping en amont jusqu'au viaduc en aval, la rive-droite présente toute une série de sites publics en bord de Creuse plus ou moins bien reliée par un chemin de parcours de pêche en bord de rivière :

- camping, arrières de la piscine et abords de l'île d'Avant,

zone de sport et de loisirs

- esplanade de la «Bulle»

- les quais en amont du Pont avec aires de stationnements et place du Bateau

- les quais en aval du Pont avec aire de stationnement et square devant les jardins de la sous-préfecture

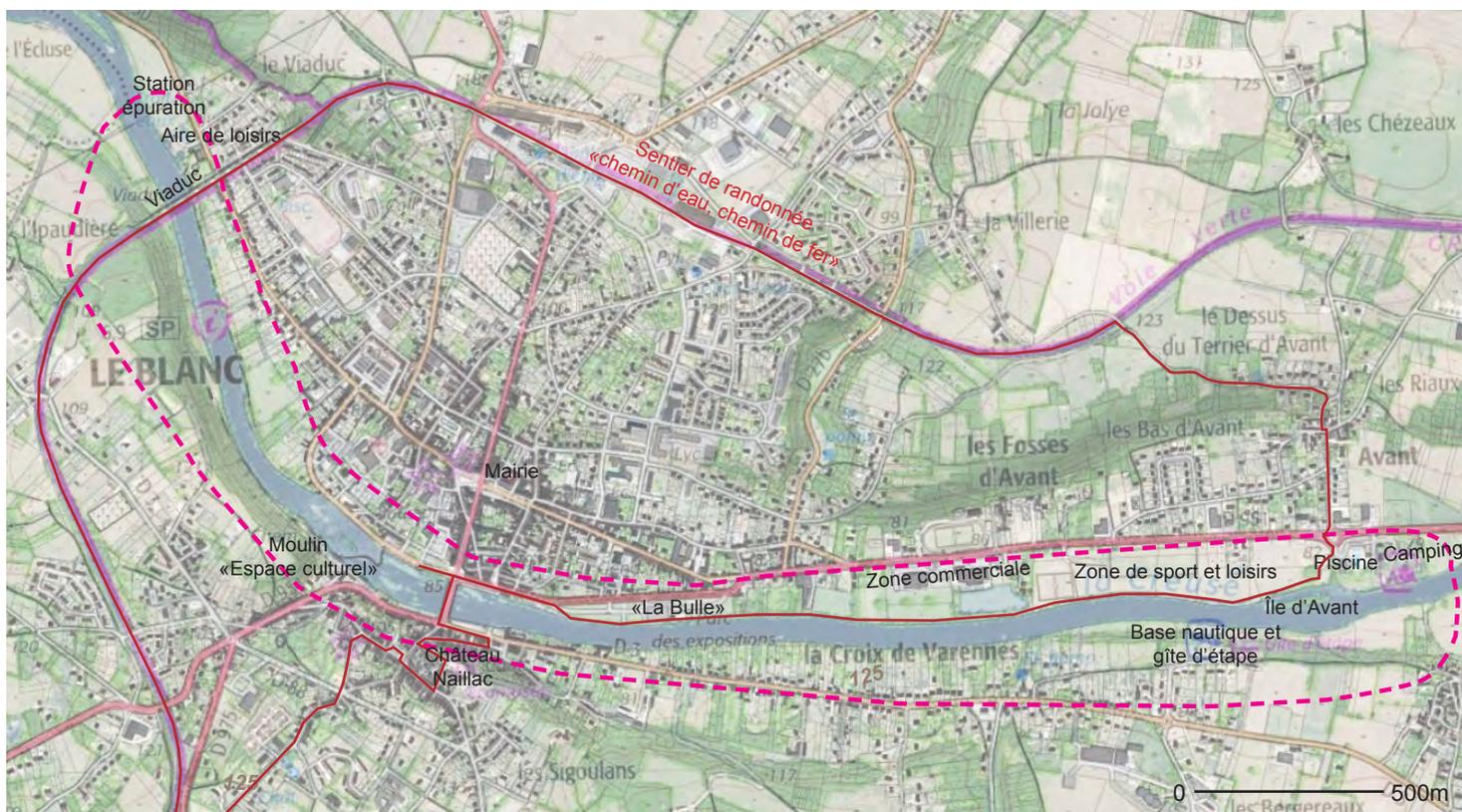
- les espaces publics en amont de l'écluse de part et d'autre du boulevard de Chanzy,

- les arrières des jardins des propriétés de la rue Villebois-Mareuil,

- enfin les «dessous» du viaduc avec l'ancien site de la base de loisirs et au-delà la station d'épuration.

• Tout en amont, les arrières de la piscine et du tennis méritent d'être valorisés : situés près de l'île d'Avant, ils sont agrémentés de beaux arbres et leur exposition plein sud est idéale pour les loisirs.

Cette reconquête doit prendre en compte les usages de la piscine, du camping ainsi que les aires de jeux plus en aval.



Localisation de l'OAP : Les bords de Creuse au Blanc. Éch 1/20000e.



Vue de la ville du Blanc depuis le Château Naillac.

Une aire de baignade pourrait être aménagée en arrière de la piscine. Les analyses de la qualité de l'eau sont correctes. Mais ce projet est lié au devenir de la piscine, qui se situe en zone inondable (si on démolit, on n'a plus le droit de reconstruire). Les abords de l'île sont vaseux, la baignade est possible mais plus en amont.

- En aval entre la piscine et les quais, la jonction est pratiquement possible sauf sur quelques séquences en arrière de quelques propriétés où le passage est trop étroit pour une liaison douce confortable.

- La Bulle : c'est un équipement communal qui sert de salle polyvalente. Il est très prégnant dans les vues offertes, notamment depuis le pont et la ville haute. L'intérieur est très bruyant et il y fait très chaud, mais il fonctionne très bien et est très utilisé (pétanque, foire-expo...). Il est très bien situé, aisément identifiable et le parking est très grand.

On est ici en PPRI / zone rouge. Quand ça inonde, les bâches qui le recouvrent sont ouvertes pour ne pas créer d'embâcles.

Une ancienne chapelle mériterait d'être mieux mise en valeur et la ripisylve pourrait offrir quelques vues vers la Creuse

L'alignement de platanes des boulevard constitue une belle structure à pérenniser et à renouveler à moyen ou long terme.

- L'espace du parking face à la rue du Bateau doit être amélioré : il est très grand car c'est l'arrêt des autocars. Quand la place a été refaite, il a été autorisé de se garer en face. Sa profondeur pourrait être limitée.

Des arbres ont été plantés il y a une vingtaine d'années, qui cadrent les vues sur Château-Naillac. Ils présentent un état très moyen, 2 d'entre eux pourraient être taillés afin de pouvoir aussi offrir des vues sur la place du Bateau depuis l'autre rive.

Les quais de Chanzy méritent une rénovation en prenant en compte le jardin de la Préfecture.

En rive-gauche :

- En amont, la présence de très nombreuses parcelles privées en bandes jusqu'à la Creuse ne permet pas la jonction le long de la Creuse jusqu'à la base nautique. Il est prévu de ménager une piste cyclable le long de la RD3 depuis la base nautique.

Un emplacement réservé serait bienvenu pour que la commune à moyen ou long terme puisse aménager une promenade en bord de Creuse. Cela permettrait également de répondre aux enjeux hydrauliques, de ripisylve et de paysages.

- Les quais nécessitent une réfection avec reprise du passage surélevé qui est sous le pont.

La place de la Palisse accueille le boulodrome qui fonctionne très bien.

La requalification de ce site passe par l'aménagement d'un espace convivial avec des bancs tout en maintenant d'un espace pour les jeux de boules

Il serait souhaitable de proposer quelques places de stationnement dans ce secteur, car, au bout du Pont, on teste actuellement un dispositif de circulation avec rond-point au niveau du pont et changement de sens de circulation de la rue de la Poterne pour accéder à la Ville Haute.

Le stationnement actuel se fait le long des maisons, sur le trottoir et sera à terme supprimé. Il faut trouver aussi quelques places de stationnement pour le café, dernier commerce de la Ville Haute. La seule possibilité c'est la petite place en amont (5 places environ en zone bleue). Quelques places pourraient éventuellement être possibles dans la petite cour de la propriété communale, plus en amont, à destination des employés du café.

- En aval, le sentier du Moulin de la Filature, très vite en parcelle privée, mérite de se poursuivre. Un emplacement réservé est à mettre en place le long de la Creuse pour envisager une liaison jusqu'à la voie verte du viaduc.

■ Une démarche de valorisation déjà engagées par des actions exemplaires

La commune a déjà engagé une partie de cette démarche, notamment

- La réhabilitation du site du Moulin avec l'aménagement de la salle culturelle. C'est une opération exemplaire qui valorise remarquablement les paysages de la Creuse en aval du pont du Blanc, et marque très positivement la traversée de la ville.

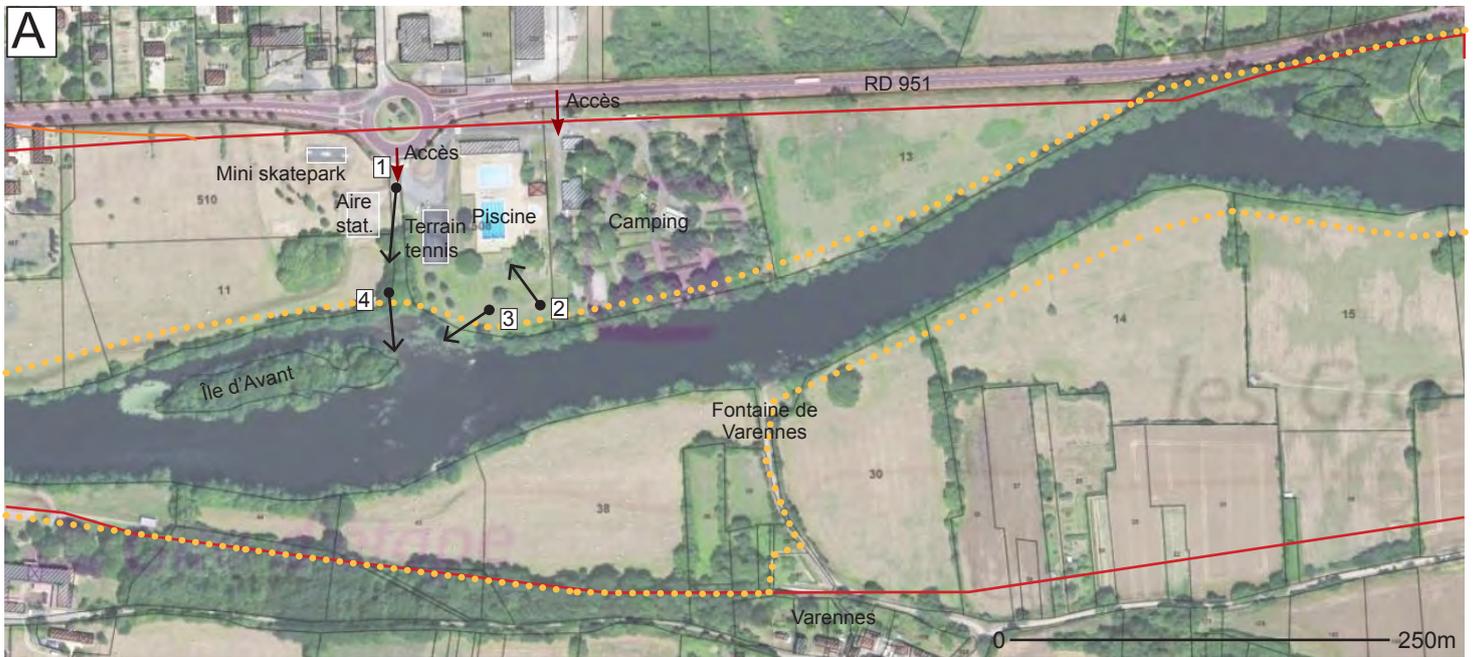
En aval, entre les quais et le viaduc, elle a passé des conventions avec tous les propriétaires pour aménager une promenade (linéaire de près de 500m) le long de la rivière.

- Elle va aussi mettre en œuvre un projet de requalification pour le site de l'ancienne base de plein air, juste en aval du viaduc, comprenant notamment : aménagement de parkings à l'angle de la rue, installation de table-pique-nique, renaturation de l'ancienne baignade.

Une activité de saut à l'élastique se développe à partir du Moulin et va bénéficier de cette opération.

■ Balade en images en descendant la Creuse





Zoom sur la piscine et le camping. Éch 1/50000.



Accès goudronné à la Creuse depuis le rond-point de la RD 951 aux abords du camping.

- PPRi - Zone à préserver de toute urbanisation
- PPRi - Zone pouvant être urbanisée sous conditions
- Zone Spéciale de Conservation/Site d'Intérêt Communautaire



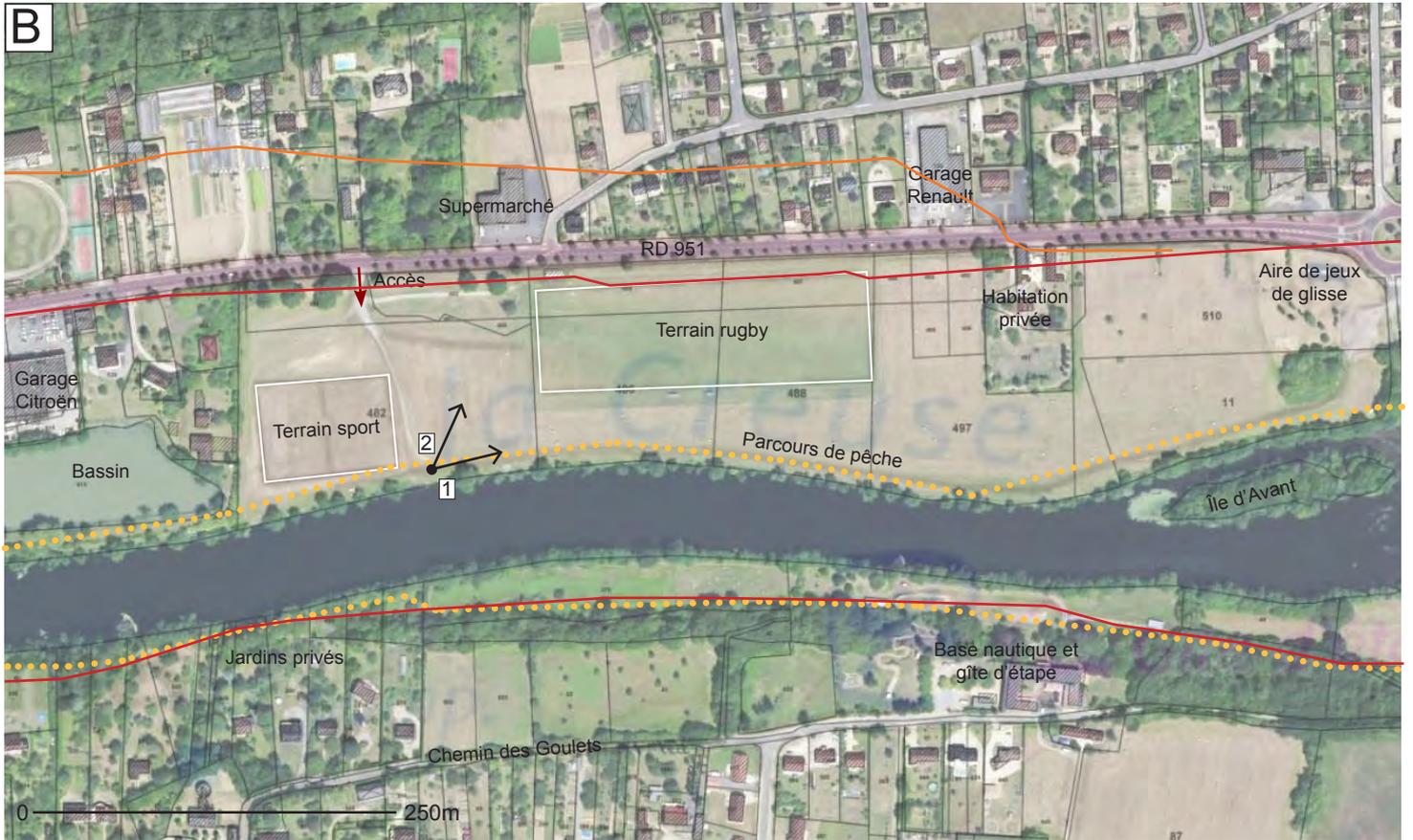
Entre la Creuse et la piscine s'étend un espace engazonné ponctué de quelques arbres d'essences horticoles. Le soutènement de la piscine isole topographiquement cette dernière. tout le secteur est en zone inondable.



Bel espace dégagé offrant une belle vue sur la Creuse et le boisement le long de la rue de la Fontaine en berge sud.



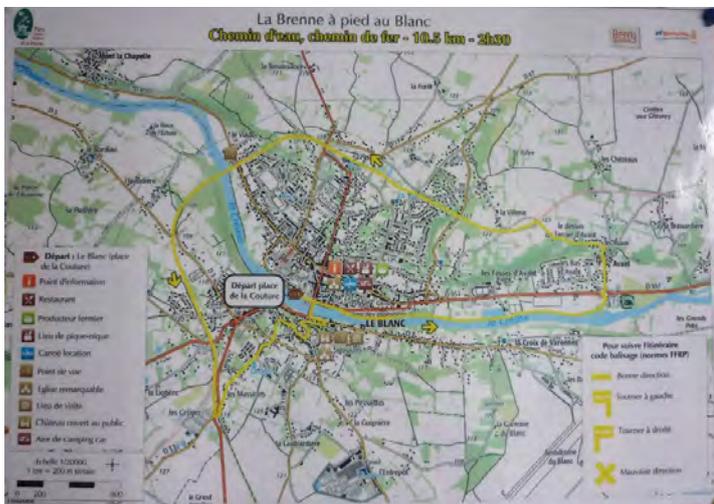
L'accès à la Creuse est ici aisé. L'île d'Avant participe à ce magnifique tableau champêtre.



Zoom sur la zone de sport et la base nautique. Éch 1/5000e.



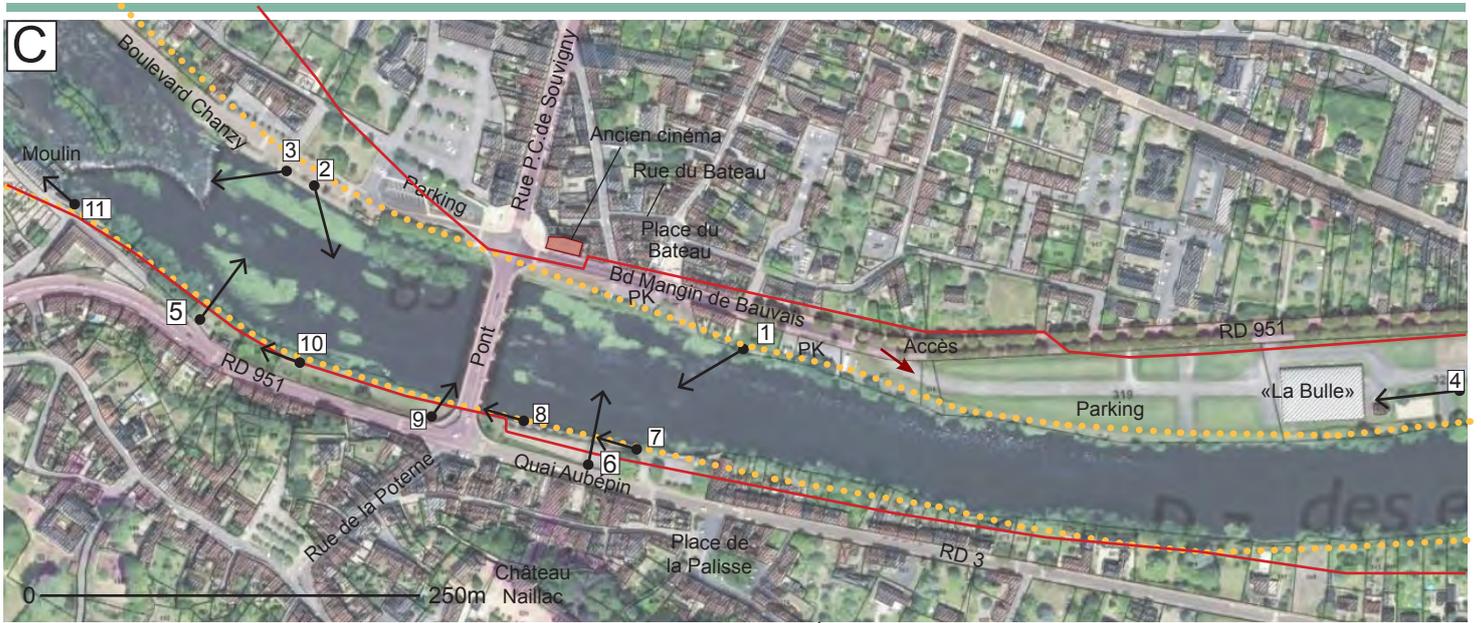
Les berges de la Creuse au niveau des terrains de sport.



Panneau d'information du sentier «chemin d'eau, chemin de fer».



Les espaces sportifs vus depuis le parcours de pêche.



Zoom sur les quais du Blanc. Éch 1/5000e.



Dans cette séquence, les vues sur la ville haute sont remarquables. Ici, vue depuis la rive droite en amont de la place du Bateau, où se trouvait l'ancien gué, face à l'actuelle descente à bateaux. Le sentier de pêcheur est ici très étroit.



La promenade du quai du boulevard Chanzy offrent également de magnifiques panoramas sur la ville haute du Blanc et sur l'ancienne filature.



Vue sur le moulin de la Filature et le quai du boulevard Chanzy.



L'espace-exposition nommé «La Bulle», aux couleurs vives, reste très imposant. À droite la RD951 et son mail de tilleuls. En arrière-plan, émerge Château-Naillac. et en premier plan, un bouquet d'arbre et une petite chapelle.

5



Le square du boulevard Chanzy, devant les jardins de la Sous-Préfecture, vue depuis la descente vers le moulin de la filature.

6



Les quais en rive gauche sont essentiellement occupés par des bouledromes vétustes, mais dont la configuration constitue un formidable potentiel pour valoriser le site.

7



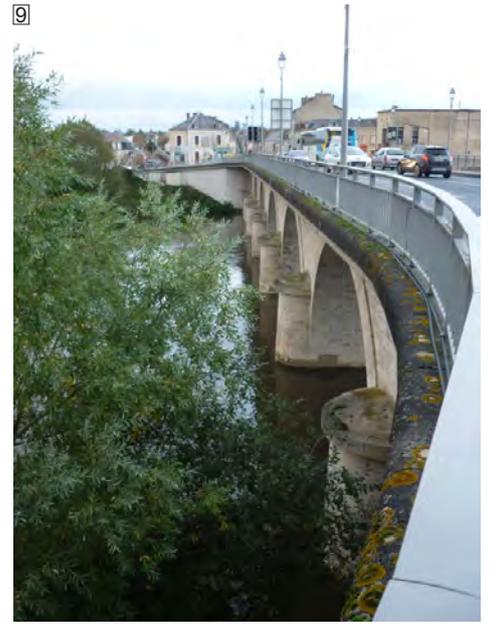
Derrière les bouledromes, la promenade au bord de la Creuse est le domaine de prédilection des pêcheurs. Ce sentier longe la Creuse jusqu'au Moulin de la Filature.

8



Le passage sous le pont en rive gauche est inondable. Mais il mérite d'être rénové car il permettrait de relier le Moulin de la Filature aux espaces publics en amont du pont par une agréable promenade.

9



Le pont sur la Creuse est très fréquenté et peu agréable pour la circulation des piétons et des cyclistes. Il offre pourtant de très belles vues sur la Creuse et les deux villes.

10



Le sentier jusqu'à la filature est très bucolique mais reste peu accessible.

11



La valorisation réussie du Moulin de la Filature rend encore plus marquant le site de l'ancienne briqueterie, encore en friche.





Zoom sur les abords du viaduc. Éch 1/5000e.

- PPRi - Zone à préserver de toute urbanisation
- PPRi - Zone pouvant être urbanisée sous conditions
- Zone Spéciale de Conservation/Site d'Intérêt Communautaire



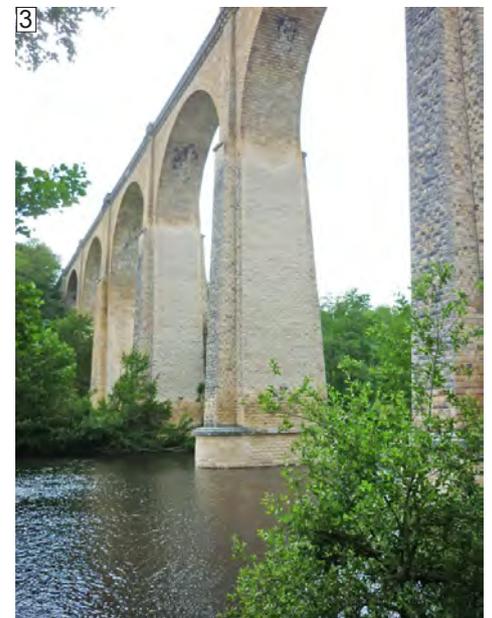
Double rangée de marronniers. Vue vers la D950.



Bel effet de cadrage sur le viaduc entre deux rangées de marronniers.



Les berges de la Creuse en aval du viaduc.



Le viaduc enjambant la Creuse.

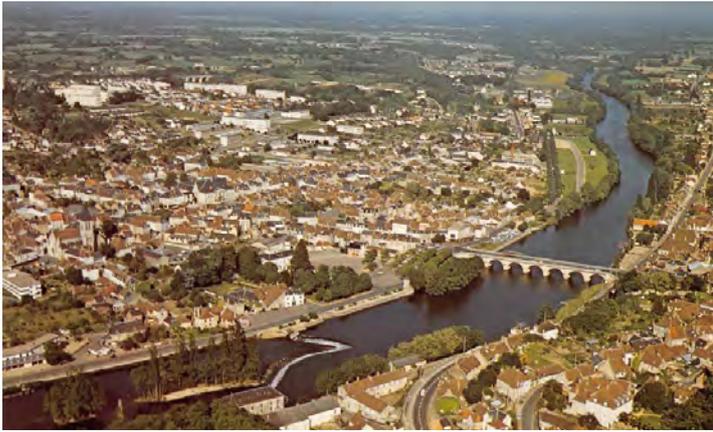


Au pied du viaduc et perpendiculaire à celui-ci se dresse un mail de marronniers.

Analyse de quelques cartes postales anciennes

Il existe de très nombreuses cartes postales présentant les bords de Creuse au Blanc, témoignant de la qualité de ces espaces et de l'attachement social à ce lieu.

Les sujets les plus photographiés sont : Château Naillac, le pont sur la Creuse et les quais ainsi que le Moulin



Vue aérienne de la ville du Blanc au milieu de laquelle coule la Creuse.



Vue sur la rive sud et la ville haute avec le château Naillac.



Le Blanc, le Pont sur la Creuse et la rive droite de la Creuse.



Même point de vue que ci-dessus avec une végétation aquaphile plus développée.



Vue sur la ville haute et le château Naillac ainsi que les quais de bords de Creuse.



LE BLANC (Indre) - Vue Générale R. D. Vue d'ensemble sur la rive nord. Au fond à gauche, le viaduc.



La Creuse, l'ancien moulin et la ville haute.



Le moulin et l'usine électrique.



Carte topographique de la ville du Blanc, levé par A. Gaillet, XVIII^e s (photographié en Mairie).

Cette carte montre le cours fluctuant de la Creuse, avec des îles qui aujourd'hui ont disparu. La ville était alors regroupée en deux pôles d'étendue similaire. Au nord, la ville basse se déploie autour de la grande place centrale, reliée à la Creuse par la place du Bateau. Au sud, la ville est installée sur les hauteurs de Château-Naillac mais également sur les bords de Creuse. Les jardins de cultures sont alors très nombreux autour des deux polarités (vignes et vergers étaient très présents). Les vestiges d'un pont sont lisibles sur la carte. On devine également un ouvrage de retenue au droit du moulin en avancée dans le cours d'eau. En bord de Creuse, les prairies semblent dominer en rive-nord, la rive sud étant plutôt dominée par la lande et les bois.



Extrait de la carte de Cassini (XVIIIe s.)

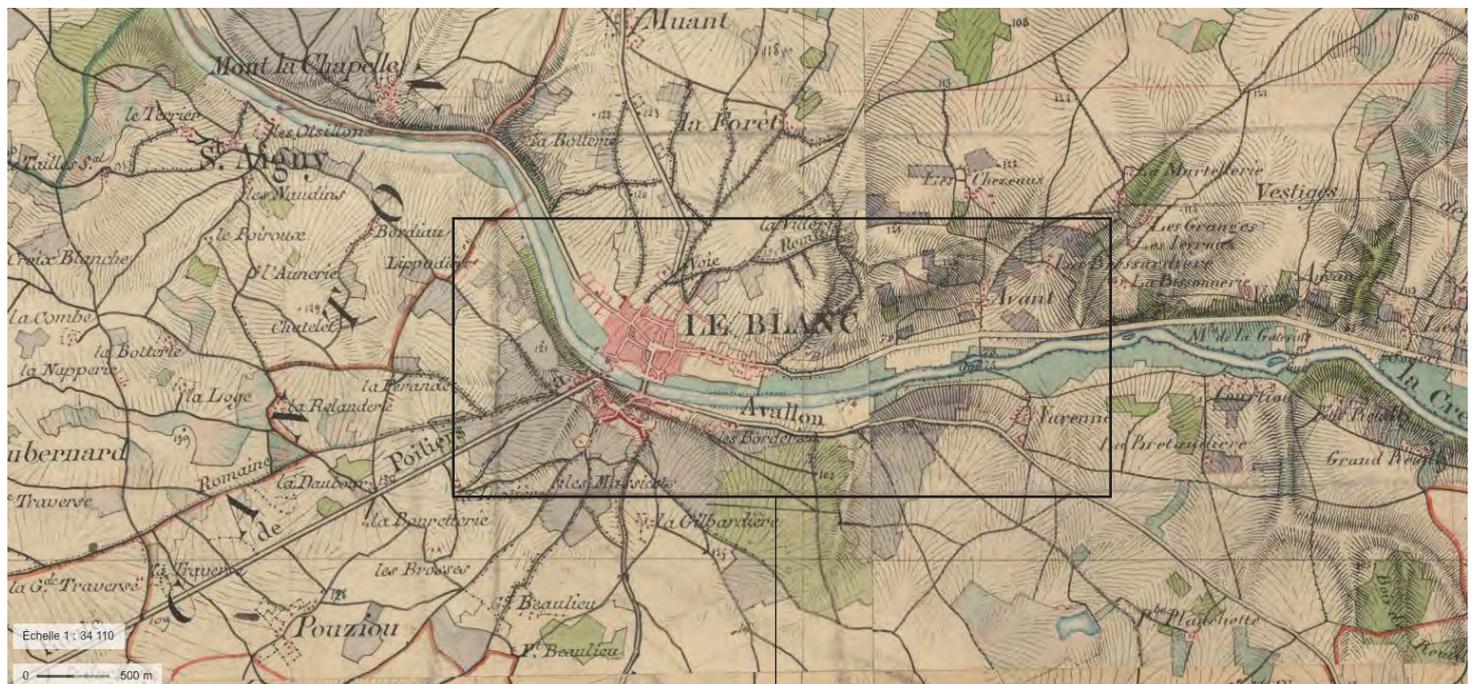
Les deux cartes témoignent des rapports très étroites entre la ville et la Creuse, avec de fortes permanences du bâti ancien, qui fait aujourd'hui la qualité exceptionnelle des paysages urbains du Blanc.

On remarque également la permanence des prairies rivulaires, aujourd'hui majoritairement en fond de jardin ou en équipements de loisirs.

Enfin, on distingue la présence de plages violettes, il s'agit des espaces de vignes et de vergers, très présents sur les coteaux de la vallée, qui faisaient également la notoriété du Blanc.

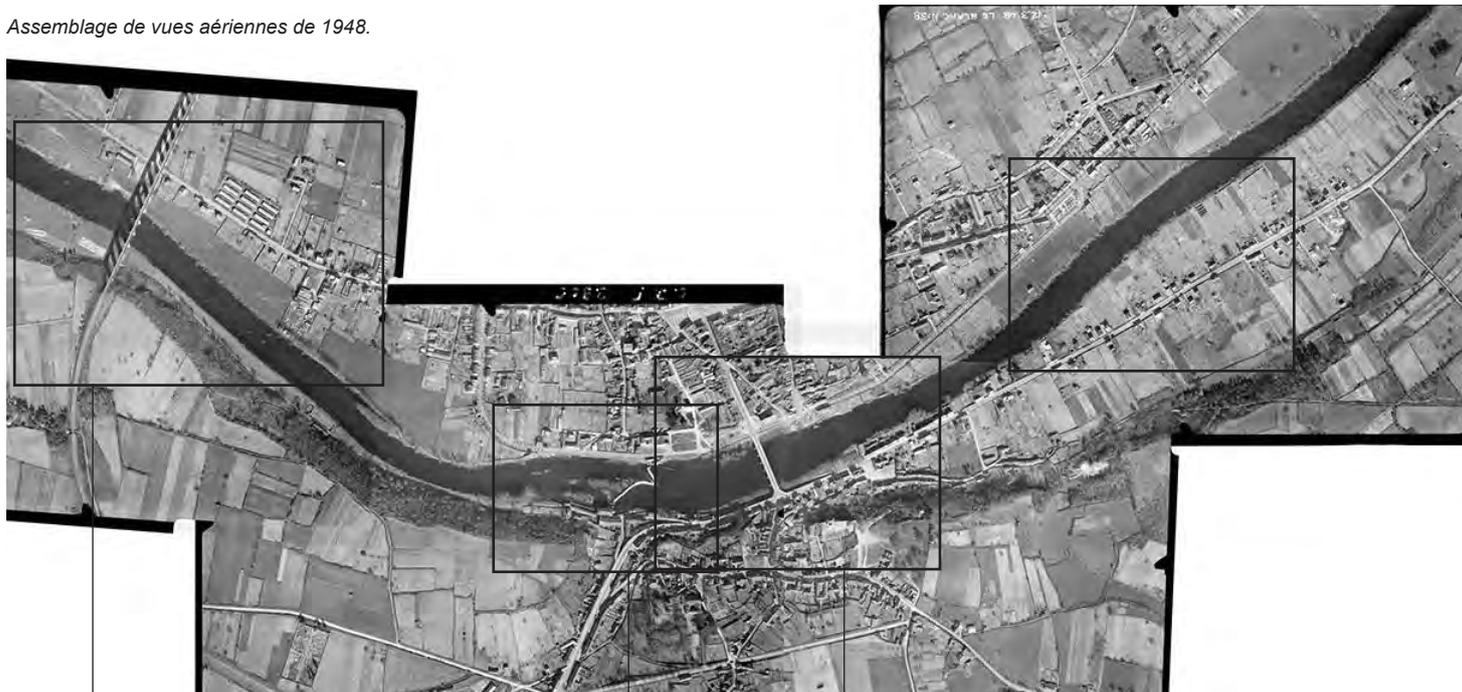
La carte d'état major montre le développement de la ville basse au XIXe siècle.

Extrait de la carte d'État Major (XIXe s.).



Évolution des bords de Creuse au Blanc à travers les photographies aériennes anciennes

Assemblage de vues aériennes de 1948.



Vue aérienne de 1948. Zoom sur secteur du viaduc.



Juste après guerre, les abords de la Creuse sont encore très largement naturelles ou agricoles. En rive droite, on voit que ce sont principalement de grandes prairies inondables qui dominent, alors qu'en rive-gauche, les espaces rivulaires sont plus étroits, coincés contre le coteau qui déjà est largement boisé. En amont, le parcellaire en bande, très présent dans les années 50 préfigure la forme d'urbanisation actuelle.

Vue aérienne de 1948. Zoom sur secteur du moulin.



Vue aérienne de 1948. Zoom sur les abords du pont.



ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

L'enjeu principal est de mettre en valeur la Creuse, ses quais et ses rives plus naturelles ainsi que les vues remarquables sur la ville (Château-Naillac et ville basse) et assurer également des liaisons douces reliant divers équipements et sites publics.

L'OAP propose un cadre général en listant les principales actions (engagée ou à mettre en place) avec comme objectifs :

- la valorisation des points de vue vers la ville haute et vers la ville basse,
- la relation à la rivière, avec découverte de ses ambiances
- le déploiement de liaisons douces,
- le renforcement de la ripisylve et la requalification de certains sites en bord de Creuse.

La ville pourra ainsi offrir :

- une image positive pour tous les visiteurs qui traverse la ville et emprunte le pont;
- des liaisons confortables et continues d'amont en aval sur les deux rives pour accéder aisément aux sites communaux, avec découvertes des ambiances de la rivière;
- une gestion plus aisée des risques d'inondation (en référence au PPRI);
- des rives naturelles plus riches en biodiversité (en référence au DOCOB Natura 2000).

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les orientations sont spatialisées et complétées par le schéma page suivante.

■ Orientations pour l'aménagement de chemins de bord de Creuse

• **Aménager deux cheminements doux continus en rive-droite et en rive gauche de la Creuse** entre les zones de loisirs amont (camping-piscine et base nautique) et le viaduc en aval (zone de loisirs en projet), par emplacements réservés ou par conventionnements avec les riverains.

L'emprise à rechercher est de 3,50m de largeur minimale, à positionner au dessus de la limite des plus hautes eaux.

Des connexions aux autres itinéraires doux seront bienvenues, notamment avec la voie verte (voir schéma). L'objectif à terme est de proposer des itinéraires de bords de Creuse connectés tout au long du cours de la rivière.

• **Préserver la ripisylve et la conforter dans les zones d'érosion ou minéralisées** en s'appuyant sur les préconisations de gestion du Document d'objectif (DOCOB Natura 2000. Assurer une bonne fonctionnalité de la trame verte et bleue traversant la ville.

■ Orientations pour la valorisation des points de vue remarquables sur la Ville et la Creuse

• **Mettre une veille paysagère sur les vues offertes en vis-à-vis des deux villes historiques**, notamment lors de la conception des projets d'embellissement des quais.

• **Réduire les impacts visuels de la salle polyvalente «la Bulle», très prégnante depuis le Pont :**

- en composant un mail arboré aux abords ouest et sud de l'installation
- en faisant le choix de couleurs moins vives lors de la prochaine rénovation

• **Ouvrir quelques fenêtres visuelles dans les espaces boisés du co-
teau de la Filature vers la Creuse et la ville basse**, en médiation avec les propriétaires.

• Ménager des ouvertures dans la ripisylve le long des chemins de bord de Creuse, par simple gestion différenciée du couvert.

■ Orientations pour la rénovation et l'embellissement des quais rive-droite et rive-gauche

• **Composer avec les contextes historiques et patrimoniaux,**

- en recherchant des compositions spatiales simples, sobres laissant la part belle aux compositions urbaines des arrière-plans
- en proposant en rive-droite, des modalités de valorisation des lieux remarquables comme la place du Bateau et le jardin de la sous-Préfecture.

• **Maîtriser la place de la voiture, la gestion des flux et ménager des circulations douces :**

- en limitant les impacts paysagers de la traverse par les RD 975 et 950.
- en limitant le stationnement : au regard des vues panoramiques remarquables en vis-à-vis sur la ville basse et la ville haute, le stationnement doit se faire discret en nombre de places, en impact visuel et en dispositif technique.
- en améliorant le confort des piétons et les usagers cyclistes avec en particulier l'étude de la traversée en mode doux de la Creuse au niveau du Pont. L'hypothèse d'un passage en encorbellement sur la façade ouest du Pont mérite d'être approfondie.

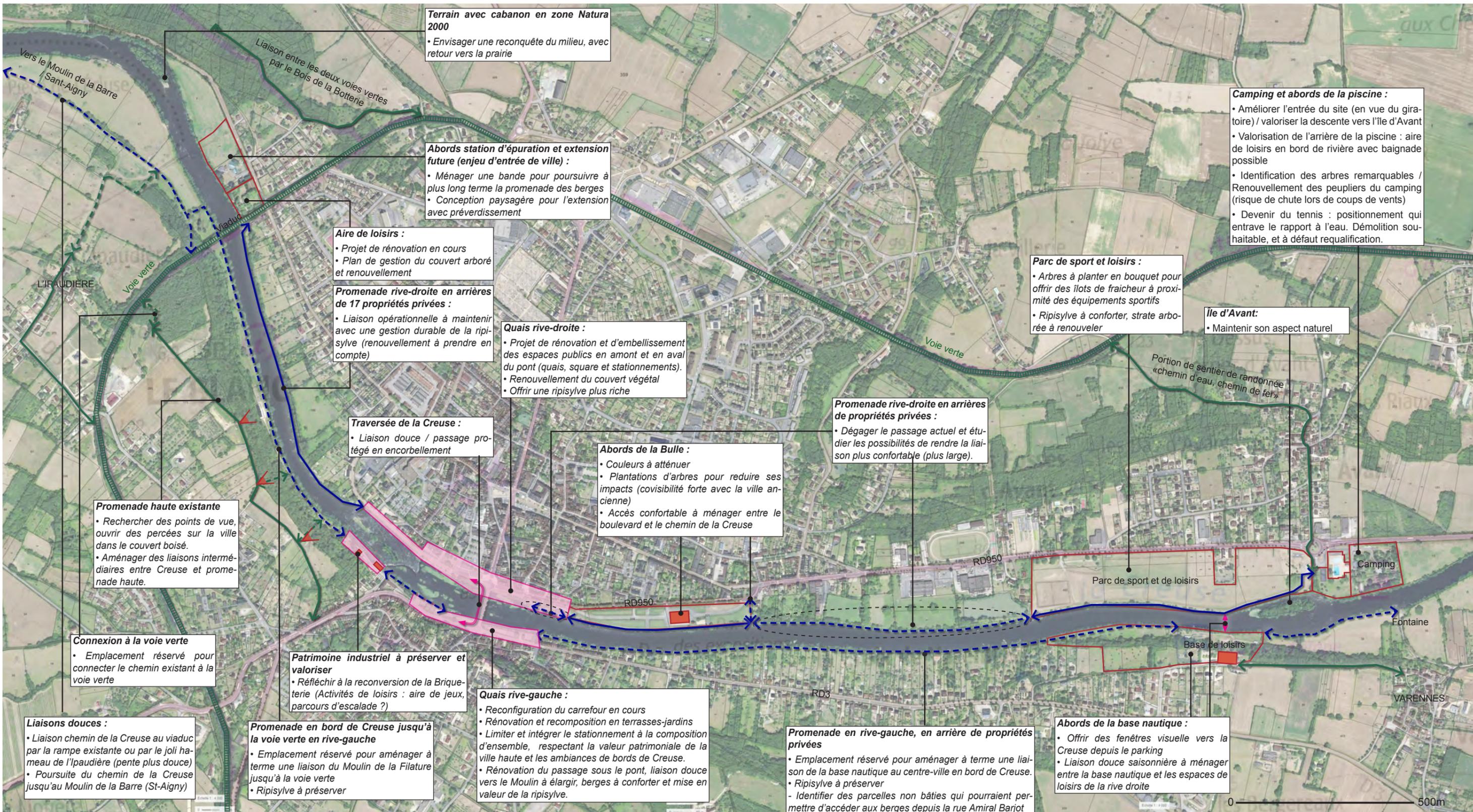
• **Valoriser les ambiances de bords de Creuse**

- en proposant un plan de gestion pour la couverture arborée aux abords des quais ainsi que le long des boulevards, sur la base d'un diagnostic phytosanitaire.
- en aménageant des jardins en terrasse sur les anciens terrains de boules de la Rive-Gauche
- en rendant plus confortable pour tous la promenade des bords de Creuse en rive gauche, depuis la descente aux Bateaux jusqu'au moulin de la Filature, en assurant un passage continu inondable, en mobilisant des modes de gestion alternative (génie végétal) pour conforter les berges et redonner une meilleure place à la ripisylve.
- en faisant le choix de matériaux, mobilier, éclairage et végétaux sobres, compatibles avec le caractère inondable du site.

■ **Autres orientations plus sectorisées : voir le schéma d'ensemble page suivante** (page 15 / format A3).

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

Schémas des orientations d'aménagement et de programmation pour la valorisation des bords de Creuse au Blanc - ech 1/10000e.



PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE



Diagnostic paysagiste

FICHE-PROJET PAYSAGE / PLUI ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DE LA CREUSE DANS LA SÉQUENCE DES ROCHES (POULIGNY, SAUZELLES ET FONTGOMBAULT)

Décembre 2019

Pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage de la communauté de communes Brenne Val de Creuse et pour nourrir son PLUi, une démarche de diagnostic paysagiste a été menée sur neuf sites-témoins et a abouti à la production de neuf fiches-projets.

La fiche-projet «Mise en valeur de la vallée de la Creuse dans la séquence des Roches» est organisée en 3 parties :

- un diagnostic du site largement illustré (pages 2 à 13),
- la formulation synthétique d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère spécifiques au site et à ses abords (page 12),
- des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation spatialisées (pages 12 à 14).

Deux ateliers de travail ont été proposés au groupe de suivi (élus et partenaires) : un atelier-visit le 2 octobre 2019 et un atelier d'échanges et d'approfondissement le 6 novembre 2019.

L'ensemble des données et propositions servira de référence pour la programmation et l'aide à la décision pour tout aménagement et modalités de gestion de cet ensemble.

NB : pour une bonne lecture du document, le cahier doit être imprimé au format A4 sauf les pages 7, 8, 13 et 14 qui sont à imprimer au format A3.

CONTEXTE, DESCRIPTION DU SITE, ÉTAT DES LIEUX

Le secteur des Roches entre Poulligny-Saint-Pierre et Sauzelles est sans doute un des sites les plus emblématiques de la vallée de la Creuse :

Au sein de la réserve naturelle régionale du Bois des Roches, les falaises calcaires, avec un dénivelé total de l'ordre de 50m, offrent un remarquable belvédère sur les plaines alluviales et les coteaux de Sauzelles. Les espaces ouverts tout en carroyage agraire occupent la plaine alluviale et la partie inférieure du coteau.

Au-delà, à mi-pente s'implantent le bourg et les hameaux, en chapelet de long de la RD3, offrant quelques émergences bâties en alternance avec des boisements accompagnant les vallons affluents formant l'horizon.

En vis-à-vis, le site des plaines alluviales de Sauzelles offrent de très belles scénographies des falaises calcaires des Roches.

La richesse des milieux naturels de cette séquence contribue au caractère exceptionnel de cette séquence de la vallée de la Creuse.

L'OAP s'attache à la valorisation des paysages de la vallée perçus tant du point de vue des Roches que depuis l'autre rive entre le secteur du Saint Fleuret et le pont de Fontgombault. Les perceptions depuis les routes et chemins sont également concernés.

NB : Cette approche a valeur d'exemple pour gérer et valoriser les autres secteurs de la vallée ainsi que pour la vallée de l'Anglin.

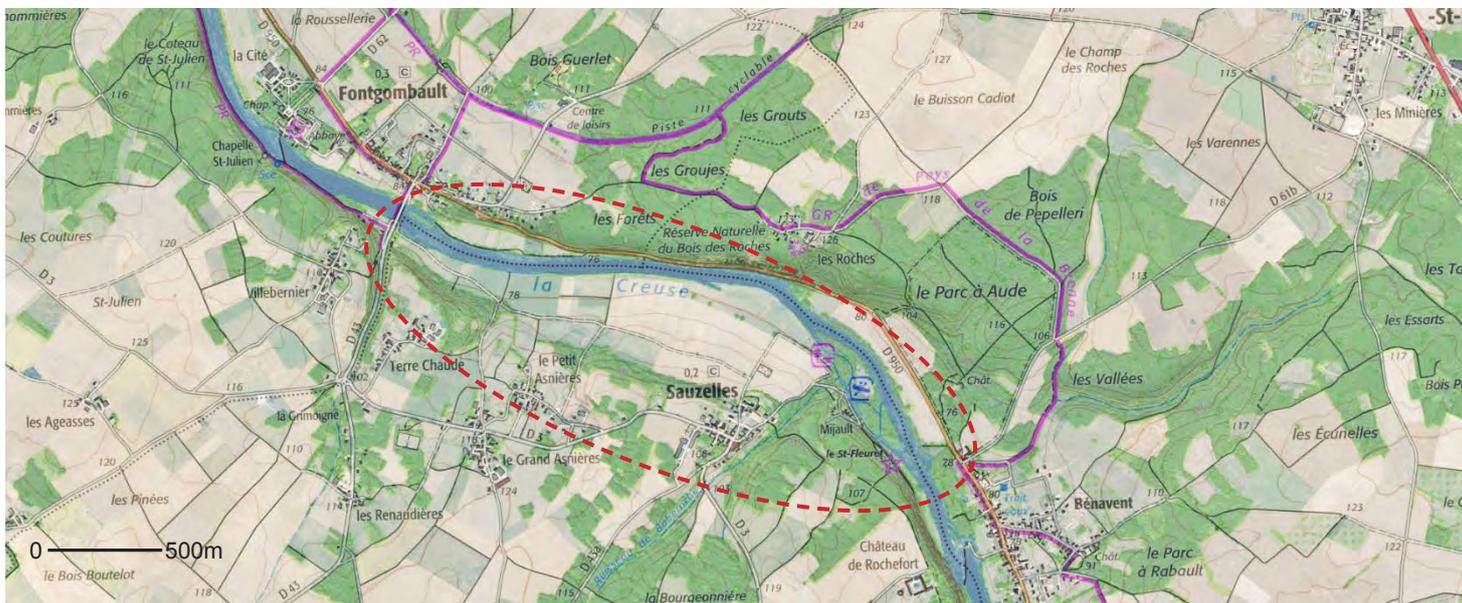
■ Spécificités spatiales, analyse paysagère

En vis-à-vis du belvédère des Roches, les coteaux de Sauzelles offrent un très beau panorama sur les falaises dominant la Creuse, avec des premiers plans agraires ouverts et très composés. Le bourg de Sauzelles montre là une belle silhouette, accrochée au coteau aisément repérable par le clocher de son église. C'est près du cimetière, en avancé sur les terrasses agricoles, que les vues vers les Roches sont des plus remarquables.

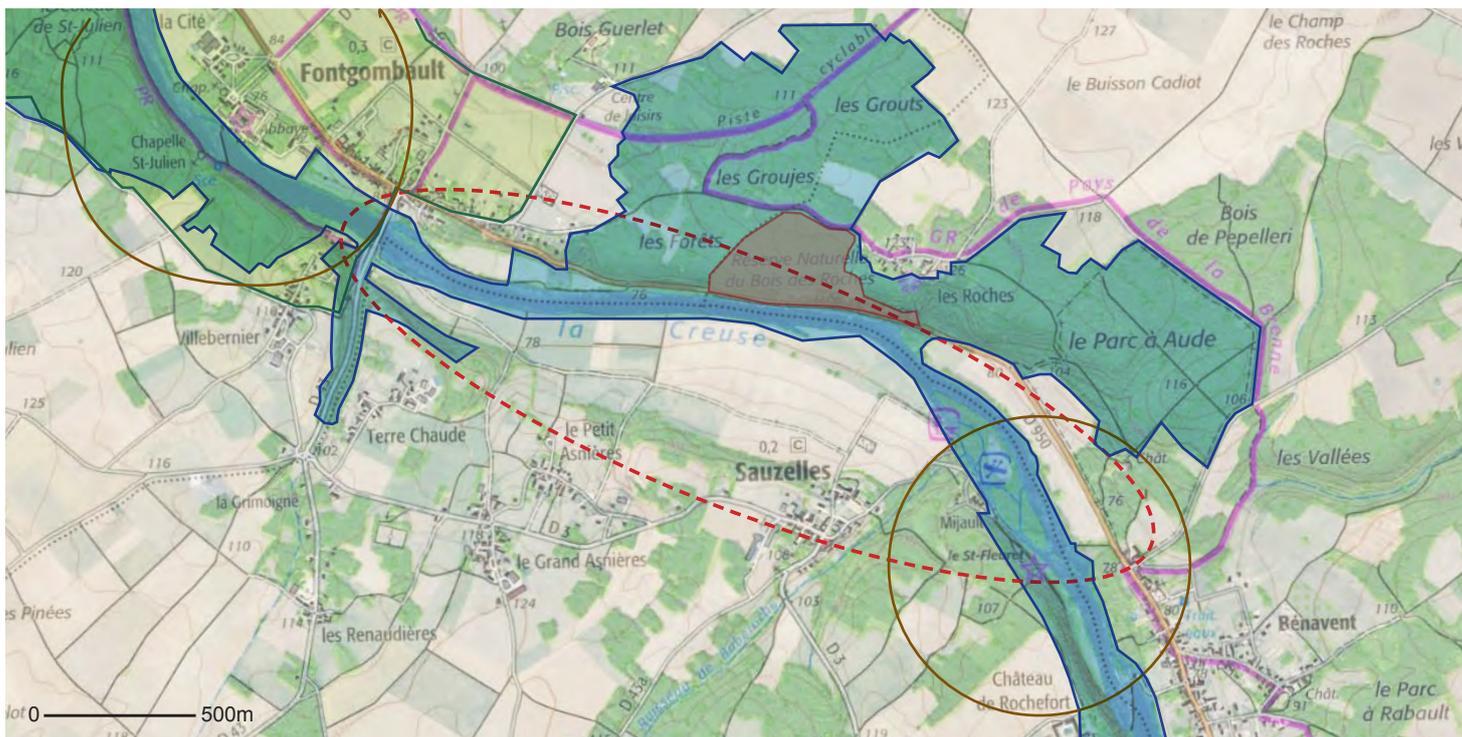
En amont, les paysages sont plus fermés, plus confidentiels, réservant cependant de belles découvertes : vallon de Baberoche, espaces rivulaires communaux, hameau, moulin et île de Mijault, site rupestre du St-Fleuret...

C'est toute l'inflexion de la vallée qu'il faut considérer pour l'OAP : la Creuse, s'infléchit depuis le sud vers l'ouest, en sculptant les falaises des Roches et les terrasses de Sauzelles en vis-à-vis. Deux séquences routières majeures méritent d'y être identifiées :

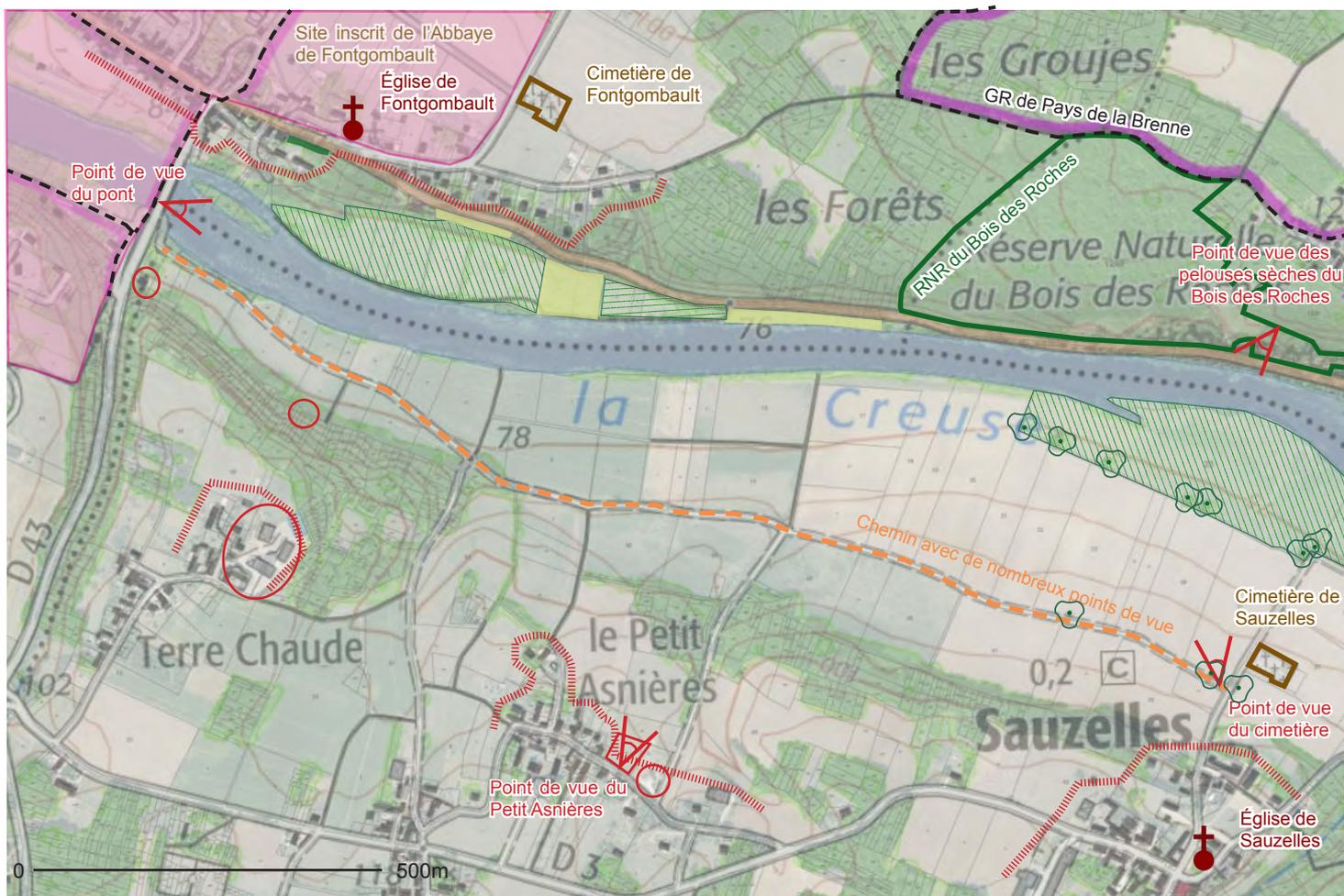
- la RD950, qui longe pratiquement à niveau la rivière (qui vient la tangenter), elle offre des paysages très rapprochés avec quelques vues potentielles orientées vers le sud (Sauzelles et ses terrasses. Toute la séquence traversée est remarquable, sans réelle fausse-note !
- la RD3 à mi-pente sur le coteau en rive gauche, égrainant un bâti rural de belle facture et offrant quelques belles vue d'ensemble.



Localisation de l'OAP : La vallée de la Creuse autour des Roches de Poulligny-Saint-Pierre - IGN / Géoportail



Périmètres de protection et de gestion : périmètre MH (en marron), Site inscrit de l'Abbaye en vert, Réserve naturelle régionale (en orange) et gestion Natura 2000 « Vallée de la Creuse et affluents » (en bleu).



Repérage des enjeux - éch. 1/10 000ème - IGN / Géoportail



- Patrimoine architectural**
- Site du Saint-Fleuret
 - Château
 - ✚ Églises
 - Cimetières
- Périmètres de protection**
- Périmètre de la RNR du Bois des Roches
 - Périmètre MH du saint-Fleuret
 - Site inscrit de l'Abbaye de Fontgombault
- Éléments paysagers**
- Principaux arbres isolés de la plaine
 - ▨ Prairies de bord de Creuse
 - ▨ Peupleraies
 - ▨ Plantation de résineux
 - ▲ Principaux points de vue
- Silhouettes bâties à enjeux
○ Constructions isolées susceptibles d'être impactantes
--- GR de Pays de la Brenne

Repérage des enjeux - éch. 1/10 000ème - IGN / Géoportail

La réserve naturelle régionale du Bois des Roches

La réserve naturelle du Bois des Roches est constituée, pour l'essentiel, d'un boisement thermophile (chênaie pubescente) entrecoupé ici ou là, à la faveur d'un éperon rocheux notamment, de pelouses calcicoles, reliques des pâtures caprines d'autrefois. Le site est également marqué par deux séries de falaises calcaires, exposées sud, hautes de 12 à 40 m, paysage rare et remarquable en région Centre. Enfin, le sous-sol calcaire n'est pas non plus en reste. A la faveur de phénomènes d'érosion, pas moins de 34 grottes d'origine karstique ornent les falaises des Roches ayant servi d'abri aux hommes préhistoriques (-60000 à -13000 ans) et occupées aujourd'hui par les chauves-souris (hivernage, estivage et transit automnal), notamment les rhinolophidés.

Les habitats calcicoles thermophiles abritent 356 espèces végétales (89 bryophytes et 267 plantes vasculaires) dont 7 plantes protégées en région Centre (épipactis à petites feuilles, digitale jaune ...) et 33 espèces rares (campanule érine, mélique ciliée, doradille à tige épaisse ...).

La réserve naturelle régionale du Bois des Roches est un espace naturel aux multiples dimensions où histoire et nature, plateau et falaises, surface et sous-terrain accueillent des richesses exceptionnelles.

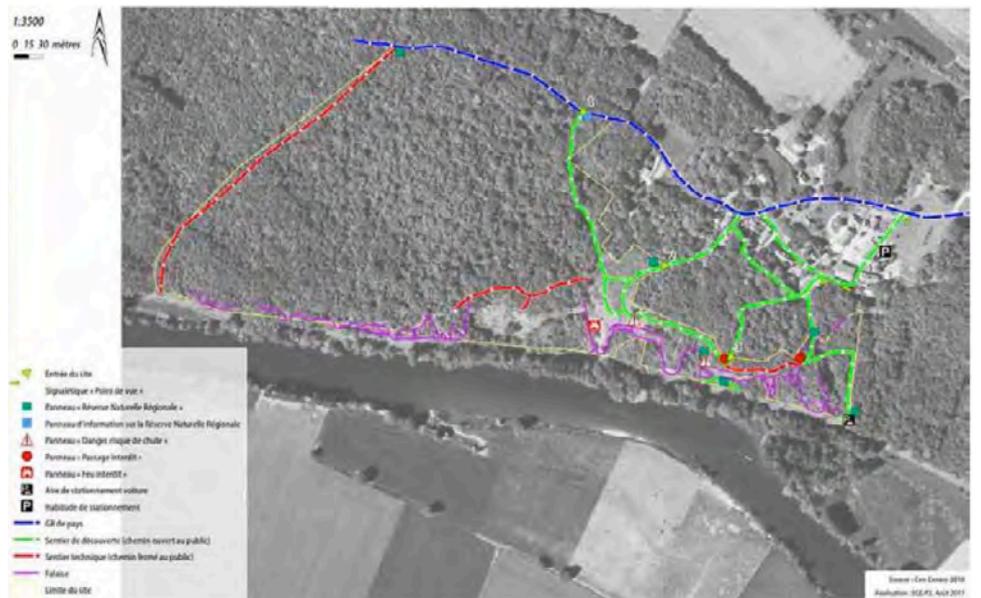
Source : Réserves-naturelles.org

Le site de la réserve est connu localement et assez fréquenté. D'après les éco-compteurs, il y aurait près de 3000 visiteurs par an. En réalité, c'est une pratique très diffuse. Le site est aussi pratiqué pour la spéléo, en période estivale, moins sensible pour les chiroptères.

Le site a fait l'objet d'un plan de gestion avec un projet de valorisation du belvédère, qui n'a jamais été mis en oeuvre, faute de financement.

Aujourd'hui les gestionnaires vont réactualiser la sécurisation, avec la volonté de maintenir le site dans sa dynamique naturelle.

(source : atelier-visite - 2 octobre 2019)



Plan des équipements et infrastructures existantes sur la RNR du Bois des Roches - Source : Plan de Gestion de la RNR du Bois des Roches 2012/2013

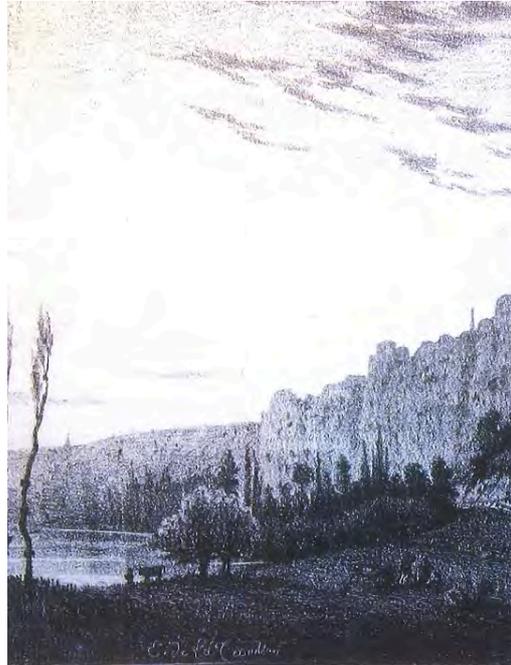


Les falaises du site des Roches surmontées du belvédère. Vue depuis la vallée, en hiver.

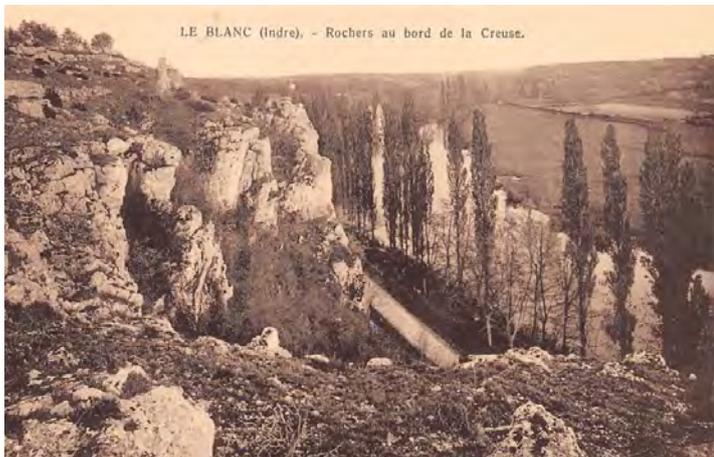


Le belvédère des Roches, vue vers le sud-ouest.

Quelques vues anciennes



Les Roches, lithographie 1 et 2, Émile de La Trambais, dessinateur (1821-1892) - Source : Contribution au sujet du projet de parc éolien de Poulligny-Saint-Pierre, courrier de M. Grosjean en date du 07/12/2018



LE BLANC (Indre), - Rochers au bord de la Creuse.

Le belvédère des Roches, dominant la vallée de la Creuse. Carte postale ancienne, non datée (1ère moitié du XXe s./ delcampe.fr).



LE BLANC (Indre) - Rochers sur la route de Fontgombault au Blanc R. D.

Le site des Roches depuis la route de Fontgombault au Blanc. Carte postale ancienne, non datée (1ère moitié du XXe s./ delcampe.fr).



55 LE BLANC (Indre) - Route de Fontgombault R. D.

Aux abords du site des Roches, prairies pâturées et alignement d'arbres en bord de route. Carte postale ancienne, non datée (1ère moitié du XXe s./ delcampe.fr)



Ci-contre : carte postale ancienne montrant le site des Roches depuis la route. Le site apparaît bien plus dégagé qu'aujourd'hui (delcampe.fr).



Carte d'État Major (première moitié du XIXe siècle / IGN/géoportail) : permanence du bâti et dur réseau des chemins. La vigne était très présente (en mauve). Le hameau des Roches était très développé .

Le Saint-Fleuret

À proximité de la voie romaine rejoignant Poitiers, près de Rochefort (château, belvédère remarquable) et à quelques centaines de mètres du hameau de Mijault se trouve en pleine forêt un monument rupestre 4 m de long et de 2 à 3 m de hauteur datant de la fin du II^e siècle et début du III^e siècle après J.-C.

Trois niches cintrées sont taillées en bas-relief dans le calcaire, abritant chacune un personnage : une femme vêtue d'une longue tunique avec à ses pieds, un petit chien qui fait le beau. Au milieu est figuré un homme tête nue. La figure de droite représente une femme dont la chevelure

est roulée en bourrelet derrière la tête. Elle tient une aiguière dans sa main droite et près d'elle, un petit chien est assis sur un autel. Une inscription latine difficile à interpréter (Monima ?) est gravée au dessus des trois niches.

La pierre possède un replat du sommet : on a pu trouver au fond d'un trou une urne funéraire avec quelques ossements.

D'après la légende, un artiste avec sa femme et sa fille, chacun avec un petit chien, empruntaient la route de Poitiers. La famille aurait été noyée dans la Creuse en traversant à gué. Seul lui a pu s'en sortir et il aurait dessiné la fresque, en s'y

figurant avec sa femme, sa fille et leurs chiens.

Les rayons matinaux illuminent le monument et les habitants de la région venaient autrefois implorer le Saint-Fleuret avant le lever du soleil devant les sculptures qui jouissent alors d'un éclairage particulier.

Ce type de monument est unique dans la région mais l'on peut en trouver d'autres dans l'est de la France, notamment en Moselle.

Source : Gérard Coulon + *Les Phénomènes Sociaux Artificiels* de Thierry Van de Leur.

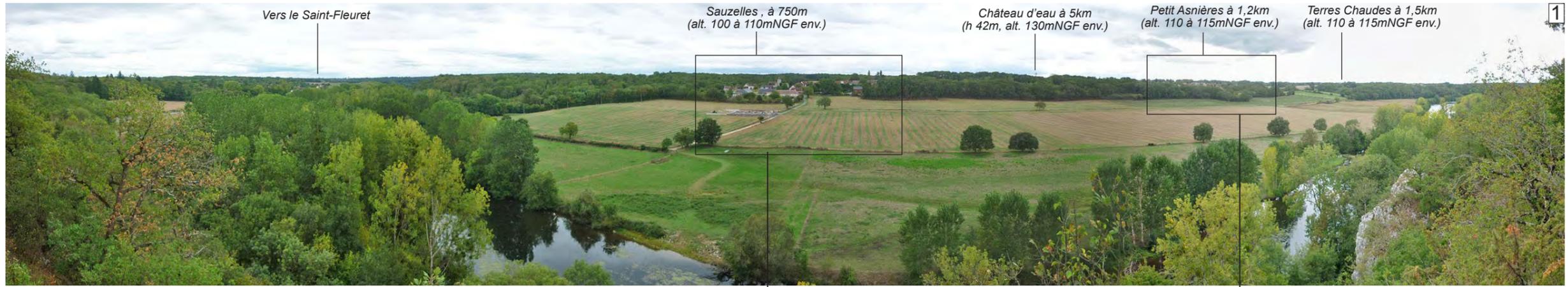


| Immeubles classés ou inscrits - Indre - 36 | |
|--|---|
| Identifiant | IBRE54 |
| Type | Immeuble |
| Appellation | Monument funéraire romain sculpté dans un rocher |
| Catégorie | architecture funéraire - commémorative - votive |
| Localisation | 36213 Sauzelles |
| Ressource | http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA00097469 |
| Date de protection | classement le 05/07/1905 |
| Protection | Classé |
| Précision | RGE |
| Propriété | commune |
| Date de mise à jour | 2019-3-15 |
| Région | 24 |
| Département | 36 |
| Commune | Sauzelles |

Description du site classé Monument historique du Saint-Fleuret - Source : Atlas des Patrimoines

État actuel, analyse fonctionnelle à travers quelques photographies

Panorama majeur, vue depuis le belvédère des Roches.
Le site offre une vision panoramique à plus de 180°. Les horizons lointains du plateau se situent à près de 5km, mais toute émergence au-delà est perceptible.



Localisation rapide



Zoom sur Sauzelles : une silhouette harmonieuse avec imbrication des volumes bâtis, jeux de toiture et franges jardinées aux arbres remarquables.



Zoom sur Petit Asnières : en pleine saison, les bois occultent une partie du coteau; le bâti émerge mais les matériaux de couvertures mates et les enduits patinés assurent une harmonie de composition et de couleurs.



Magnifique vue de l'ensemble du site en direction des Roches, vue depuis Sauzelles, au sud du cimetière. La plaine ouverte met en exergue le coteau opposé, aux pentes raides, sculpté par la Creuse, dévoilant les roches à travers son couvert végétal.

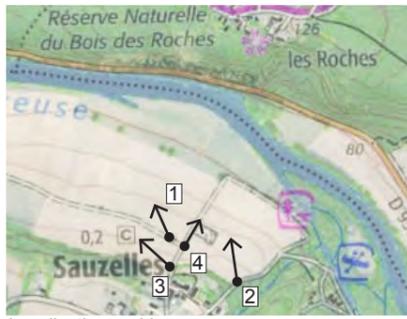


Zoom sur Fontgombault : le clocher de l'église émerge au-dessus de la ripisylve. On distingue à gauche, le clocher de l'Abbaye.



Zoom sur les pelouses sèches du Bois des Roches.

Aux environs du cimetière de Sauzelles.



Localisation rapide



Vue sur l'ensemble du site en direction du nord depuis le chemin touristique de Sauzelles à Fontgombault.

Pelouse sèches de la Réserve des Roches

Belvédère

vers Fontgombault



Vue panoramique depuis la route de Sauzelles menant à Mijault.



Zoom sur les affleurements rocheux du site des Roches et son belvédère.



Zoom sur les pavillons fortement visibles juste au dessus du site des Roches !



À la sortie de Sauzelles, belle perspective sur la vallée de la Creuse avec le site des Roches dans son écrin boisé.



Zoom sur le clocher de Fontgombault.



Le cimetière de Sauzelles avec le site des Roches en arrière-plan. Un beau noyer au pied d'un ancien mur de pierres sèches accompagne cette séquence de la vallée.

Les entrées de Sauzelles.



La silhouette sud-est du village est remarquable (déjà identifiée dans le projet de paysage de la vallée de la Creuse il y a 18 ans). Mais l'implantation d'un hangar photovoltaïque pour la chèvrerie risque de modifier ces impressions... Les premiers plans champêtres doivent être préservés et renforcés par une haie le long de la route du vallon de Baberoche.



La silhouette-ouest du village, marquée par les hangars, mérite elle aussi d'être améliorée...

Mijault



Espace public communal en bord de Creuse à Mijault. Un îlot de fraîcheur remarquable qui bénéficie de la proximité de l'île. Le site doit faire l'objet d'une rénovation (mobilier et structures de jeux pour enfants). Une extension de l'aire de stationnement est également envisagée par la commune. Le site se situe en partie dans le périmètre de 500m de protection du Saint-Fleuret.

Plus en amont, le moulin de Mijault a fait l'objet d'aménagements divers, dont certains récents, portent atteintes à la qualité des paysages. Ce site se situe dans le périmètre de 500m de protection du Saint-Fleuret, en partie dans le périmètre Natura 2000 et dans la zone rouge du périmètre de prévention des risques d'inondation de la Creuse.



Abords du Moulin défigurés par le terrassement du coteau... et côté Creuse, une terrasse bétonnée, une passerelle et des garde-corps blancs...

Localisation rapide



Hameaux de Petit Asnières et Terres Chaudes.



Franges pavillonnaires à l'est de l'église de Fontgombault. Perception assez ponctuelle en saison de pleine végétation, plus impactante en saison hivernale.

Franges-nord du Petit Asnières

Fontgombault



Au Petit Asnières, une vaste parcelle urbanisable offre une belle vue vers le nord-ouest. Le cliché est pris en limite nord-est de la parcelle voisine.



Un nouveau hangar s'est installé à Terres Chaudes (à gauche). Il est en partie caché par les boisements environnants. Mais il reste très prégnant depuis la RD3 (panneaux photovoltaïques, terrassements marqués). Une haie champêtre en frange sud atténuerait ces impacts.

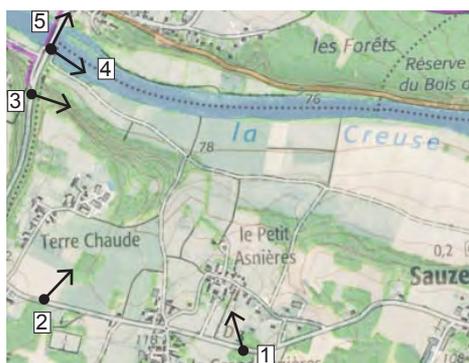


Zoom sur les pelouses sèches du Bois des Roches.

Le pont de Fontgombault.



La rive sud de la Creuse aux abords du pont de Fontgombault. Une peupleraie vient d'être abattue. On distingue bien le chemin touristique menant à Sauzelles qui serpente entre les champs et les prairies.



Localisation rapide



Belle vue dans l'axe de la Creuse depuis le pont de Fontgombault. On aperçoit Sauzelles au fond de la plaine.

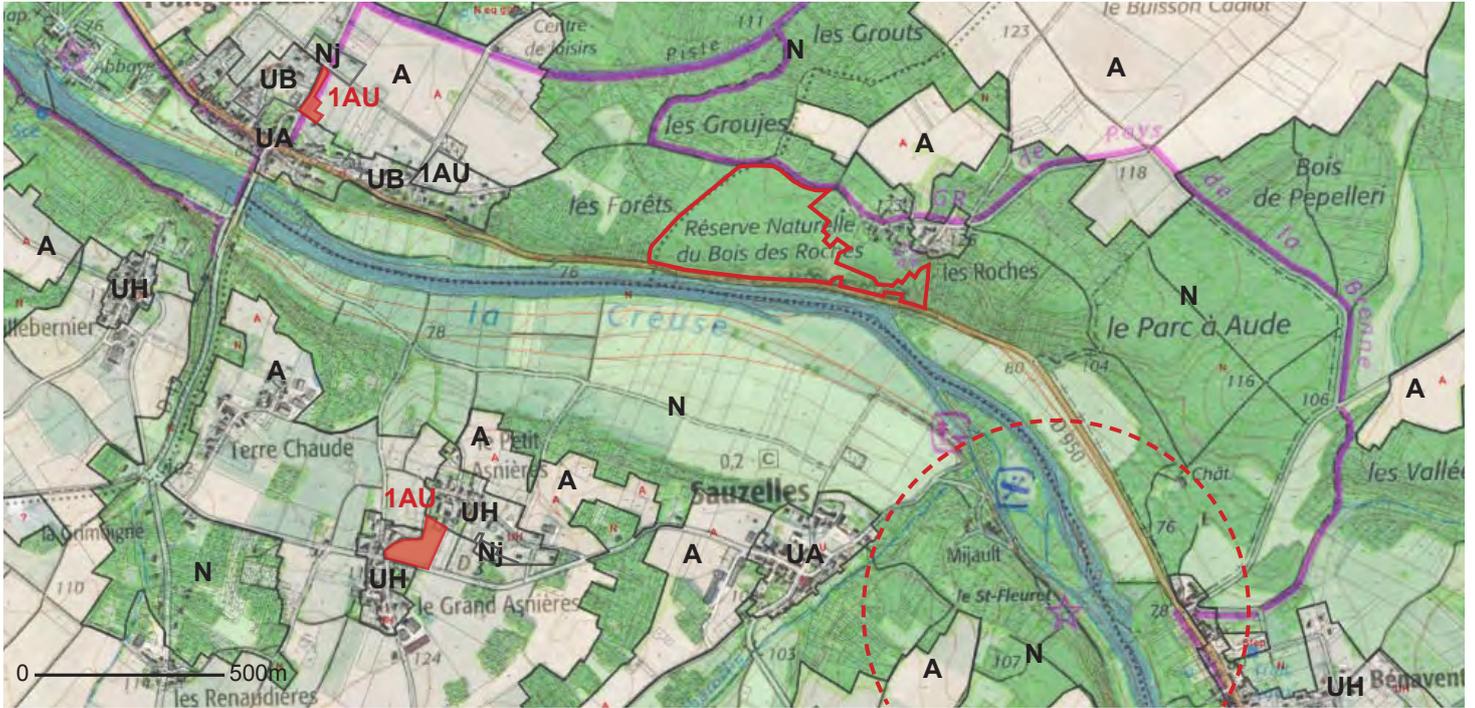


Vue en direction du centre-bourg de Fontgombault depuis le pont.

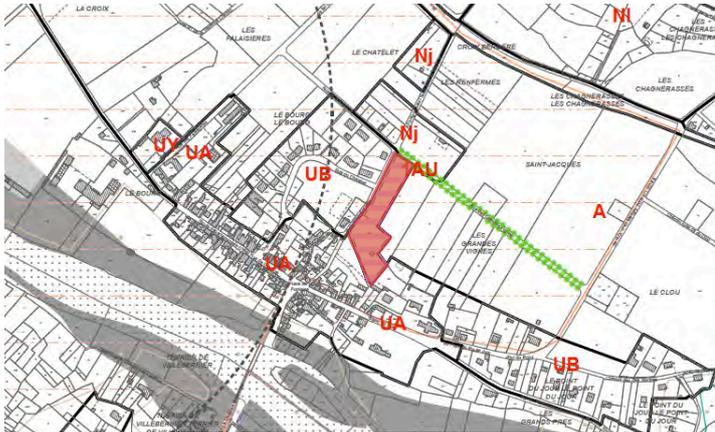


Zoom sur Sauzelles.

Zonage PLUi



PLUi. Projet de zonage (dec2019) reporté sur un fond IGN / Géoportail - échelle 1/20 000ème



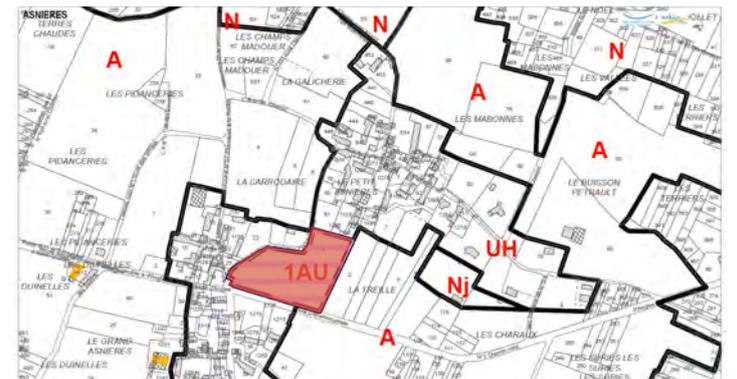
PLUi. Projet de zonage reporté sur un fond IGN / zoom sur Fontgombault.



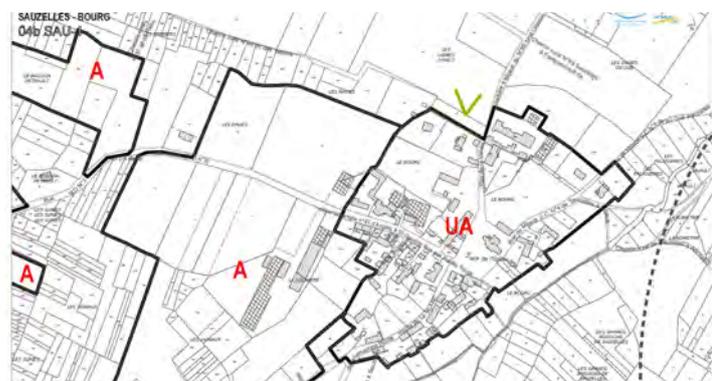
PLUi. Projet de zonage reporté sur un fond IGN / zoom sur Les Roches (Poulligny).



PLUi. Projet de zonage reporté sur un fond IGN / zoom sur Terre Chaude.



PLUi. Projet de zonage reporté sur un fond IGN / zoom sur le Petit Asnières.



PLUi. Projet de zonage / dec 2019 reporté sur un fond IGN / zoom sur Sauzelles.

Enjeux :

- la frange nord (jardins) présentent des enjeux forts pour la qualité de la silhouette du village.
- le moulin n'est pas perceptible depuis les roches mais les travaux en cours sont très impactants sur les ambiances de la rive sud de la Creuse.
- L'aire de loisirs communale, très appréciée

ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Les paysages de la Vallée de la Creuse n'échappent pas aux phénomènes de simplification de ses motifs naturels et agricoles (ouverture forte des espaces de culture, fermeture du fond et des pentes de la vallée) et de banalisation des franges des villages.

La séquence des Roches reste cependant d'une grande qualité : équilibre des motifs, compacité des villages et hameau et forte coupure d'urbanisation.

L'enjeu principal est de maintenir cet équilibre en s'appuyant sur la composition des quelques grands points de vue identifiés.

L'OAP répond à ces enjeux à travers les objectifs de qualité paysagère suivants :

■ Identifier, préserver et valoriser les plus beaux points de vue

Rive droite : Belvédères des Roches, chemin du Bois des Roches, Hauts de Fontgombault.

Rive Gauche : chemin touristique de la Creuse, nord de Sauzelles, Petits-Asnières et Terres Chaudes

■ Maintenir l'ouverture visuelle et la composition des scènes paysagères

Équilibre prairies / cultures / bois à préserver
Préservation et renouvellement des arbres isolés et des haies du bocage

■ Valoriser les itinéraires de découvertes de la vallée et les accès à la Creuse

Mise en réseau de chemins à favoriser
Perceptions depuis les RD975 et RD3 à valoriser

■ Valoriser le bâti ancien et maîtriser les occupations bâties diverses

Valoriser les silhouettes (notamment en vue hivernale), maîtriser les rénovations bâties et les extensions des villages, s'assurer de la bonne implantation et de l'aspect des projets de bâtiments agricoles...

■ Valoriser les sites à fortes valeur patrimoniale

Moulin Mijault, St-Fleuret, coeur de village de Sauzelles...

■ Enjeux de biodiversité

RNR (pelouses et autres formations calcaires en RD) + Natura 2000 / vallée de la Creuse (prairie alluviale avec ripisylve à enrichir)
+ haies et arbres accompagnant les cultures
+ boisements frais et calcaires en rive gauche de la Creuse / bois du St-Fleuret et de Mijault + vallon de Baberoche

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les orientations sont complétées par le schéma ci-après (page 13) et par des zooms sur certains secteurs à enjeux (page 14).

■ Orientations générales

• **Préserver les points de vue majeurs et les aires visuelles** : mise en veille des paysages perçus, notamment depuis les hauts de la réserve du Bois des Roches, depuis les hauts de Fontgombault et depuis la route touristique des piémonts de Sauzelles.

Attention à porter sur tout projet « émergent » et susceptibles de porter atteinte aux scènes paysagères offertes depuis les points de vue majeurs du secteur. **Tout projet dans la vallée, sur les coteaux ou près du rebord de plateau devra être évalué depuis les points de vue remarquables identifiés sur le schéma d'ensemble ci-après.** Il est conseillé de se rapprocher des élus et des services de la CCBVC pour s'assurer de la bonne intégration de l'extension ou de la nouvelle construction.

• **Préserver l'équilibre de la mosaïque paysagère** :

- **Préserver et valoriser les milieux naturels** depuis les milieux humides de la Creuse jusqu'aux espaces xérophylles des coteaux

- Maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces plus refermés

- **Poursuivre le dégagement des falaises des Roches, l'ouverture du fond de vallée et la valorisation de la ripisylve** pour remettre en relation les paysages de la rivière et les paysages des falaises et favoriser les milieux naturels plus riches, notamment des prairies en bords de Creuse.

- Renouveler le patrimoine arboré (arbres isolés, arbres borniers, vergers...) dans la vallée et étendre la démarche à toute la commune.

• **Préserver les paysages agricoles** : zone agricole protégée sur tous les secteurs agricoles ouverts des coteaux de la vallée entre Mijault et le pont de Fontgombault, jusqu'à la RD3. Pas d'implantation de hangars et préservations et renouvellement des structures bocagères et arborées.

• **Valoriser les itinéraires** :

- Préservation de la séquence remarquable de la RD950 le long de la Creuse, notamment les sous-séquences aux abords des Roches et en approche de Fontgombault :

- Quelques petits panneaux publicitaires à enlever.

- Préservation du dispositif de parapet maçonné offrant une belle qualité paysagère de « route touristique ».

- Dispositif reprendre ailleurs si besoin le long de la route.

- Préservation du chemin touristique de la Creuse à Sauzelles et aménagement d'un sentier de découverte en rive-gauche de la Creuse jusqu'à la source de Saint-Aigny avec possibilité d'un belvédère dans les falaises entre le Château de Rochefort et le seuil de Bénavent.

• **Préservation du bâti traditionnel et du caractère champêtre des abords des constructions** :

- Utiliser des matériaux traditionnels et locaux pour les rénovations (couvertures et enduits traditionnels)

- Maintenir et reconstruire les murets en pierres sèches

- Protéger les jardins en préservant et renouvelant leurs structures champêtres, Favoriser les essences locales et champêtres. Les haies monospécifiques de type tuyas sont interdites.

- Clôtures champêtres à prescrire : murets pierres sèches (hauteur maxi 1,20m) avec plantations d'accompagnement côté extérieur; sinon clôtures de type agricole (grillage galva sur pieux en bois, ou clôture châtaignier

type ganivelle). Portail et portillon en bois de châtaignier ou chêne, sans traitement de surface (bois brut). Clôture métallique ou plastique et soubassement maçonné interdit.

■ Orientations spécifiques / abords du bourg de Sauzelles (1)

• **Soigner les silhouettes bâties** : évolution des jardins à mettre en veille (zonage U jardin) : proscrire les plantations monospécifiques et les abris de jardins trop prégnants. Évaluer tout changement de la frange-nord depuis le sud (depuis le chemin du cimetière et depuis le belvédère des Roches). Préserver les paysages du vallon de Baberoche (silhouette sud-est).

• **Aménager la salle intercommunale en prenant en compte la silhouette du bourg vue depuis les Roches** : volumétrie, toitures, couleur...

• **Accompagner l'installation du nouveau hangar au sud du bourg** : reconstituer une haie champêtre arborée en limite sud-est pour limiter les impacts visuels sur la silhouette bâtie et le vallon de Baberoche. Idem en limite nord-est pour améliorer la qualité de la silhouette bâtie nord-est

■ Orientations spécifiques / secteur de Mijault et du Saint Fleuret (2 et 3)

• **Rénover sobrement l'aire de loisirs (2)** : rénover simplement le mobilier, étendre le parking avec une prairie en mélange terre-pierre et en composant un système de clos de haie champêtre et arborée à constituer, préserver l'ensemble des bosquets d'arbres, limiter les cheminements dans la prairie humide, s'inscrire dans les orientations des documents d'objectif Natura 2000.

• **Reconquête du site du Moulin (3)** : remise en état du coteau avec restauration du nivellement, replantation et renaturation des abords du chemin menant au Saint-Fleuret, mise aux normes du PPRI des installations récentes surplombant la Creuse (terrasse et passerelle) et intégration paysagères des ouvrages

■ Orientations spécifiques pour les hameaux de Petit Asnières (4) et Terre Chaudes (5 et 6)

• **Silhouettes et abords des hameaux à soigner** : jardins, clôtures et plantations à maintenir dans l'esprit champêtre. Tout projet de hangar devra être particulièrement composé (volumétrie, matériaux et couleur).

Mettre en veille les silhouettes vues depuis les points de vue identifiés de s coteaux en rive droite.

• **Projet d'urbanisation du Petit Asnières à composer en préservant les grands points de vue** : clôtures champêtres et arborées, zone U jardin dans la moitié inférieure de la parcelle, volumétrie et couleur des constructions à soigner. Zone 1AU à composer dans l'esprit d'un échohameau. Projets à évaluer depuis les points de vue de la prairie du Bois des Roches.

• **Accompagner l'installation du nouveau hangar au sud du hameau (5)** : reconstituer une haie champêtre arborée en limite sud pour limiter les impacts visuels sur la silhouette bâtie depuis la RD3.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

• **Maîtriser l'évolution des deux constructions isolées au nord de Terres Chaudes (6)** : limiter les extensions et gérer les limites avec le vocabulaire bocager pour éviter les impacts dans les vues depuis la rive droite et depuis le chemin touristique.

■ Orientations spécifiques pour les périphérie sud-est de Fontgombault (7)

• **Silhouettes et abords à soigner**, notamment le long du chemin des Roches et aux abords du cimetière (extensions pavillonnaires) :
 - Tout projet de construction ou de rénovation devra être particulièrement composé (volumétrie, matériaux et couleur).
 - Mettre en veille les silhouettes vues depuis les points de vue identifiés de la plaine et des coteaux en rive-gauche.

■ Orientations spécifiques pour le hameau des Roches (8)

• **Silhouettes et abords à soigner** :
 - Jardins, clôtures et plantations à maintenir dans l'esprit champêtre.
 - Tout projet de construction ou rénovation de logement ou de hangar devra être particulièrement composé (volumétrie, matériaux et couleur).
 - Mettre en veille les silhouettes vues depuis les points de vue identifiés de la plaine et des coteaux en rive gauche.

■ Orientations spécifiques / Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches

• **Mise en valeur du belvédère dans l'esprit de la Réserve** :
 - Limiter les installations nouvelles, maintenir le niveau d'équipement et de signalétique actuel (le site est ainsi réellement respecté).
 - Proposer une simple mise en sécurité (le site se suffit à lui-même) en disposant quelques blocs de rochers sur la partie centrale.
 - Renforcer la signalétique de prévention aux entrées de la Réserve.
 - Maintenir le caractère champêtre aux abords du périmètre (balisage discret, parking enherbé).
 - Communiquer dans les guides et brochures touristiques sur la fragilité et le danger du site.

Préservation

- Points de vue majeurs ou vis-à-vis remarquables à prendre en compte
- Arbres ou groupes d'arbres isolés remarquables à préserver / renouveler
- Chemin panoramique à préserver et valoriser
- Prairies de bord de Creuse à préserver / renforcer
- Cimetière à préserver
- Belvédère des Roches à préserver et mettre en valeur

Secteurs à enjeux

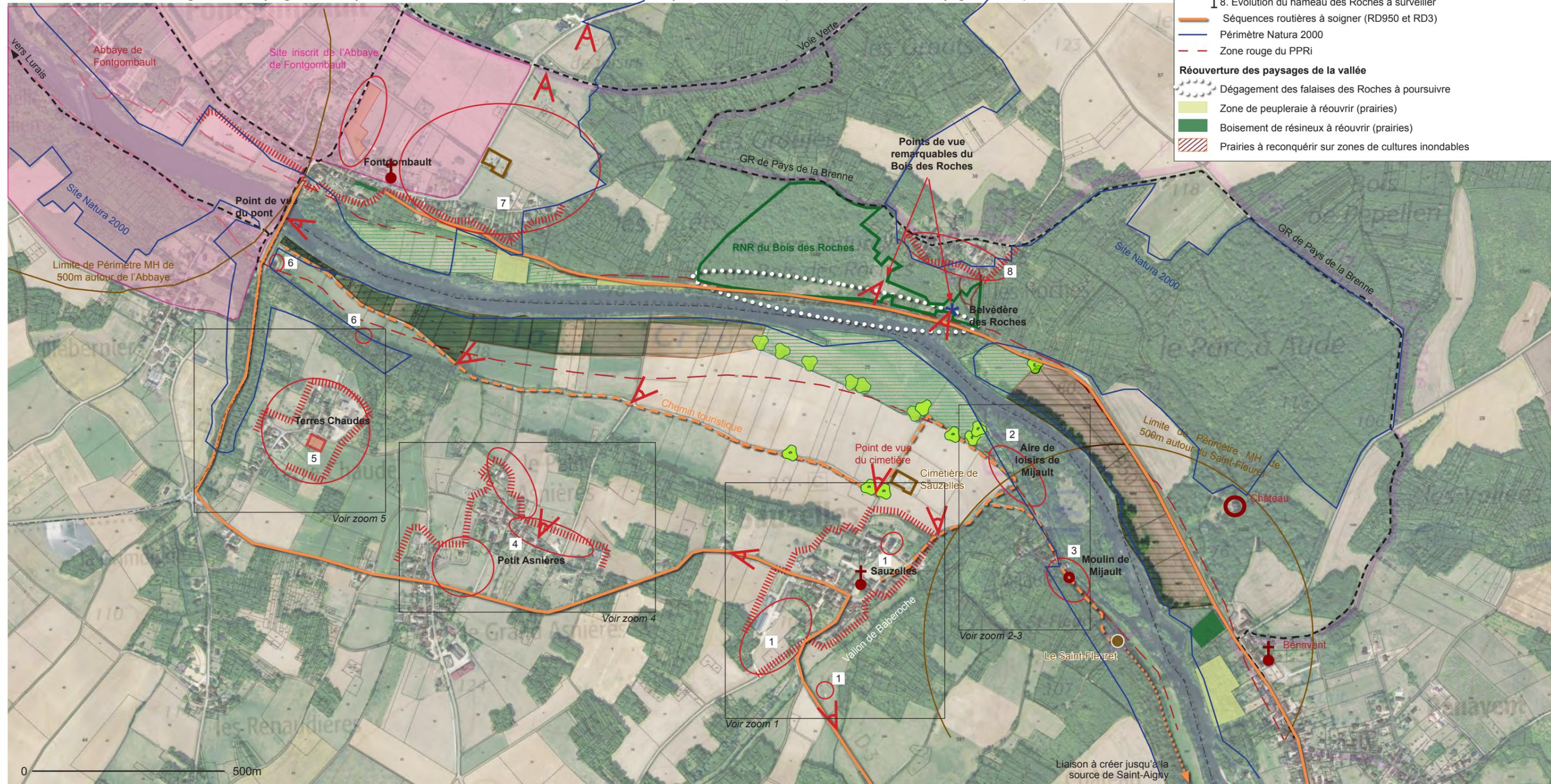
- Silhouette de village à mettre en veille
- 1. Évolution de la silhouette et des entrées de Sauzelles à maîtriser
 2. Aire de loisirs de Mijault à valoriser
 3. Moulin de Mijault à reconquérir
 4. Projets d'urbanisation du Petit Asnières à composer
 5. Hameau agricole des Terres Chaudes et ses hangars à surveiller
 6. Constructions isolées au nord des Terres Chaudes à surveiller
 7. Extensions pavillonnaires de Fontgombault à surveiller / maîtriser
 8. Évolution du hameau des Roches à surveiller

- Séquences routières à soigner (RD950 et RD3)
- Périmètre Natura 2000
- Zone rouge du PPRi

Réouverture des paysages de la vallée

- Dégagement des falaises des Roches à poursuivre
- Zone de peupleraie à réouvrir (prairies)
- Boisement de résineux à réouvrir (prairies)
- Prairies à reconquérir sur zones de cultures inondables

Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation pour la valorisation de la vallée de la Creuse dans la séquence des Roches (secteurs 1 à 6 : voir détails page suivante)



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

Zoom / Secteur à enjeux 1 / abords de Sauzelles :

Préservation des paysages de la frange-nord du village :

1a. Silhouette remarquable à préserver, notamment telle que vue depuis le belvédère des Roches : jardins à préserver, structures arborées à préserver et renouveler, murets pierres sèches à préserver, clôtures champêtre à prescrire, impacts des serres à maîtriser, émergences bâties à maîtriser

Préservation des paysages de l'entrée du village par le vallon de Baberoche :

1b. Silhouette remarquable à préserver, notamment vue depuis la RD3, prairies du vallon à maintenir ouvertes, avec maintien et renouvellement des structures bocagères en maîtrisant leur développement, murets pierres sèches à préserver / rénover, affleurement calcaires à dégager

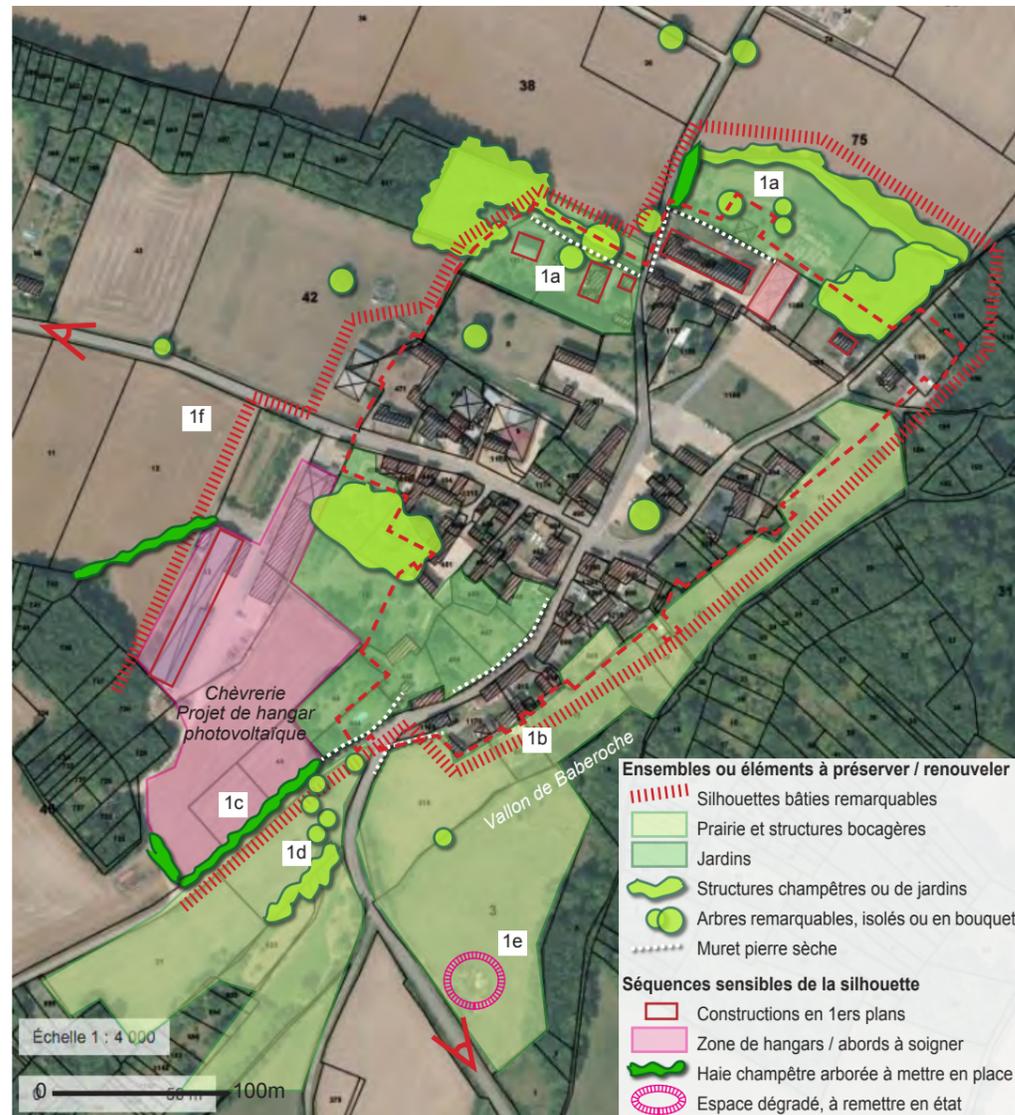
1c. Projet de hangar photovoltaïque (1200m²) au sud-ouest du village (PC accordé) : plantation d'une haie champêtre arborée en limite sud-est et sud-ouest (parcelles n°46, 43 et 44)

1d. Préservation des structures bocagères en 1er plan (parcelles n° 22, 523 et 50)

1e. Remise en état de la prairie face à l'entrée du village (zone de remblais et stockage à reconquérir / parcelle n°3)

Préservation des paysages de l'entrée du village par l'ouest :

1b. Silhouette à préserver (vue depuis la RD3): plantation d'une haie champêtre arborée en limite sud-est (limites entre parcelles n°412 et 13)



Zoom / Secteur à enjeux 4 / abords du Petit Asnières :

L'ensemble de la zone U (en tirets rouges) fera l'objet d'une veille paysagère pour toute évolution du bâti et des abords, notamment à partir des vues depuis les Roches et depuis les hauts de Fontgombault. Toute extension ou nouveau bâtiment devra faire l'objet d'une démarche paysagère (implantation, volume bâti, couleur et matériaux ainsi que qualité des abords...) et les impacts seront évalués à partir

des points de vue de la RRN du Bois des Roches, d'une part et des entrées de village d'autre part.

4a. La parcelle U disponible au nord-est, en vis-à-vis des Roches, fera l'objet d'une vigilance accrue. Les volumes bâtis ne devront pas être installés sur la moitié nord de la parcelle, pour rester dans l'enveloppe bâtie du village.

4b. La zone 1AU sera conçue dans une démarche de type éco-hameau avec des objectifs ambitieux : densité et mixité construites, limitation de la consommation énergétique, limitation du taux d'imperméabilisation des sols, matériaux bio-sourcés ou recyclés, plantations généreuses et durables de type champêtre / îlots de fraîcheur et bio diversité...

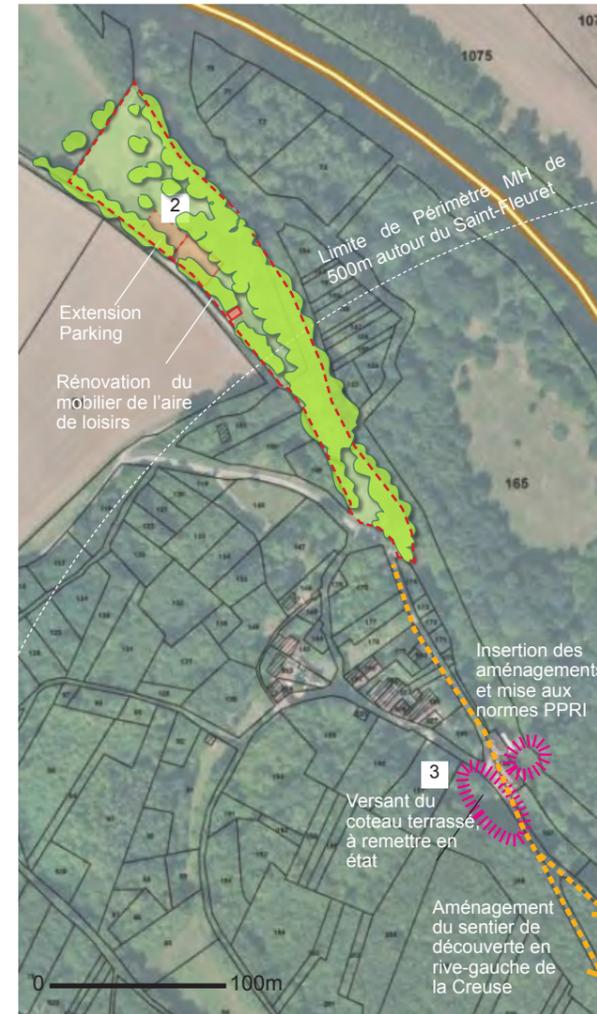


Zoom / Secteur à enjeux 2 et 3 / Mijault :

2/ Requalification de l'aire de loisirs en bord de Creuse
Préservation des arbres et haies champêtres et renouvellement

3/ Remise en état des abords du Moulin de Mijault

Aménagement d'un sentier de bord de Creuse en coordination avec la commune de Saint-Aigny



Zoom / Secteur à enjeux 5 et 6 / abords de Terres Chaudes :

L'ensemble du hameau et ses environs sont inscrit en zone agricole, ils feront l'objet d'une veille paysagère pour toute évolution du bâti et des abords. Les vues depuis la RD3 d'une part et depuis le coteau nord (points de vue des hauts de Fontgombault et de la RRN du Bois des Roches) d'autre part, devront être évaluées pour toute évolution du hameau et de ses environs.

Le hangar récent (5a) sera étoffé d'une haie champêtre arborée sur ses franges sud et est.

La construction non cadastrée (6a), ainsi que le pavillon isolé situé près plus à l'ouest, près de la RD43 (6b / hors cadrage - voir pages 12 et 13), feront l'objet d'une veille paysagère notamment à partir des vues depuis la RD43, depuis le chemin touristique de la Creuse, depuis les points de vue des Hauts de Fontgombault et depuis les points de vue de la RRN du Bois des Roches.



PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRENNE - VAL DE CREUSE



DIAGNOSTIC PAYSAGISTE

•

FICHE-PROJET PAYSAGE / PLUI

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

•

VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'ABLOUX

•

Décembre 2019

Pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage de la communauté de communes Brenne Val de Creuse et pour nourrir son PLUi, une démarche de diagnostic paysagiste a été menée sur neuf sites-témoins et a abouti à la production de neuf fiches-projets.

La présente fiche-projet «Valorisation de la vallée de l'Abloux» est organisée en 3 parties :

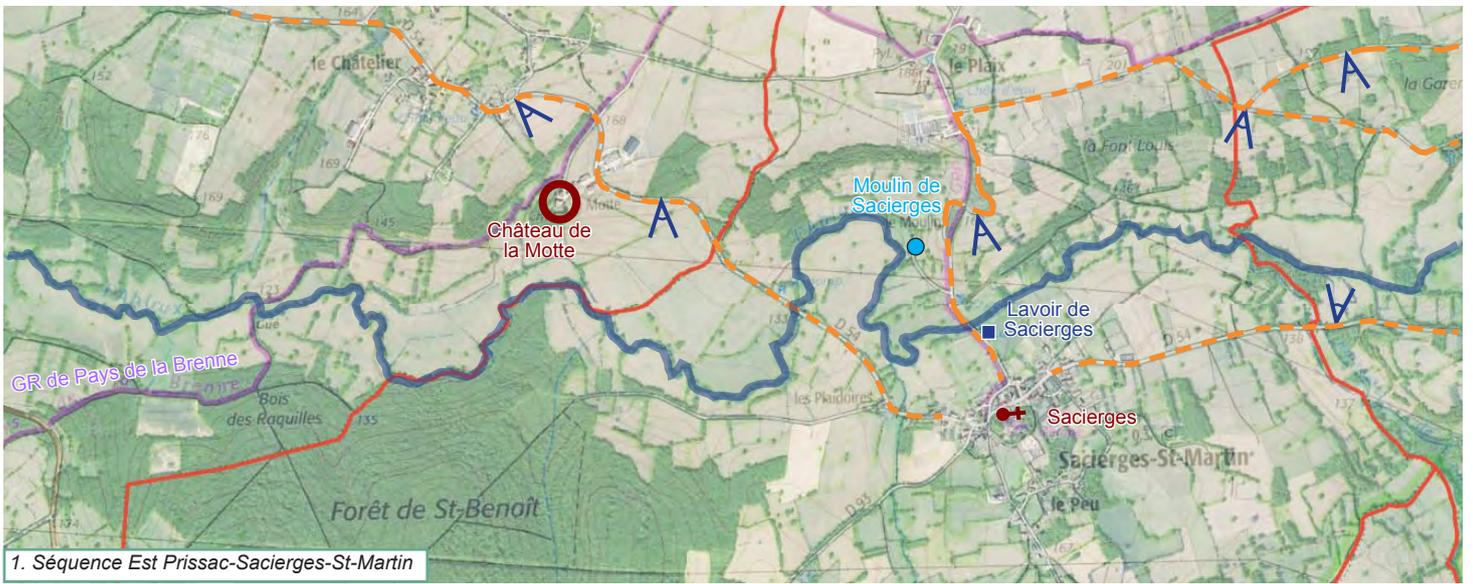
- un diagnostic du site largement illustré (pages 2 à 13),
- la formulation synthétique d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère spécifiques au site et à ses abords (page 14),
- des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation spatialisées (pages 15 à 18).

Des recommandations extraites du projet de paysage «Vallées et Bocage» (2006) figurent en annexe (pages 19 à 21).

Deux ateliers de travail ont été proposés au groupe de suivi (élus et partenaires) : un atelier-visit le 3 octobre 2019 et un atelier d'échanges et d'approfondissement le 8 novembre 2019.

L'ensemble des données et propositions servira de référence pour la programmation et l'aide à la décision pour tout aménagement et modalités de gestion de cet ensemble.

NB : pour une bonne lecture du document, le cahier doit être imprimé au format A4 sauf les pages 15, 16, 17 et 18 qui sont à imprimer au format A3.



1. Séquence Est Prissac-Sacieres-St-Martin



2. Séquence St-Civran - Bouchais

0 1km

Patrimoine architectural

-  Châteaux
-  Églises, chapelles
-  Cimetières

Ouvrages liés à la rivière

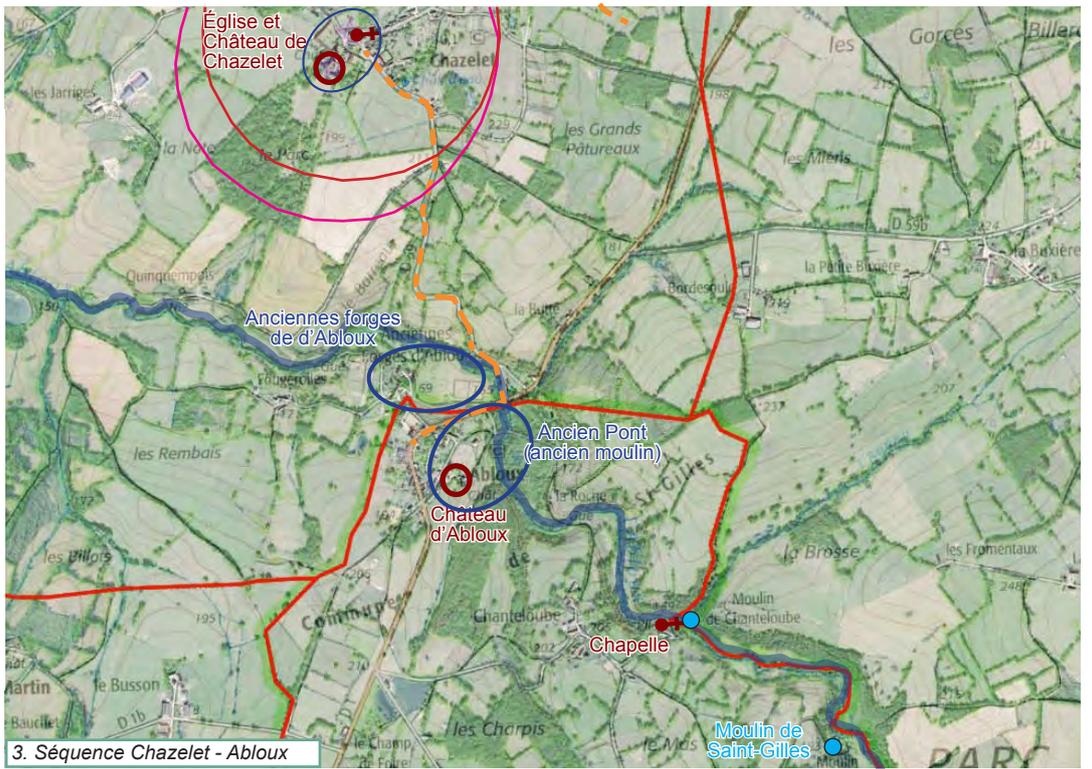
-  Moulins
-  Lavoirs

Périmètres de protection

-  Périmètre MH des abords de l'église de Chazelet
-  Périmètre MH des abords du château de Chazelet

Éléments paysagers

-  Principaux points de vue
-  Sites patrimoniaux
-  Principales routes pittoresques
-  GR de Pays de la Brenne
-  Limites communales

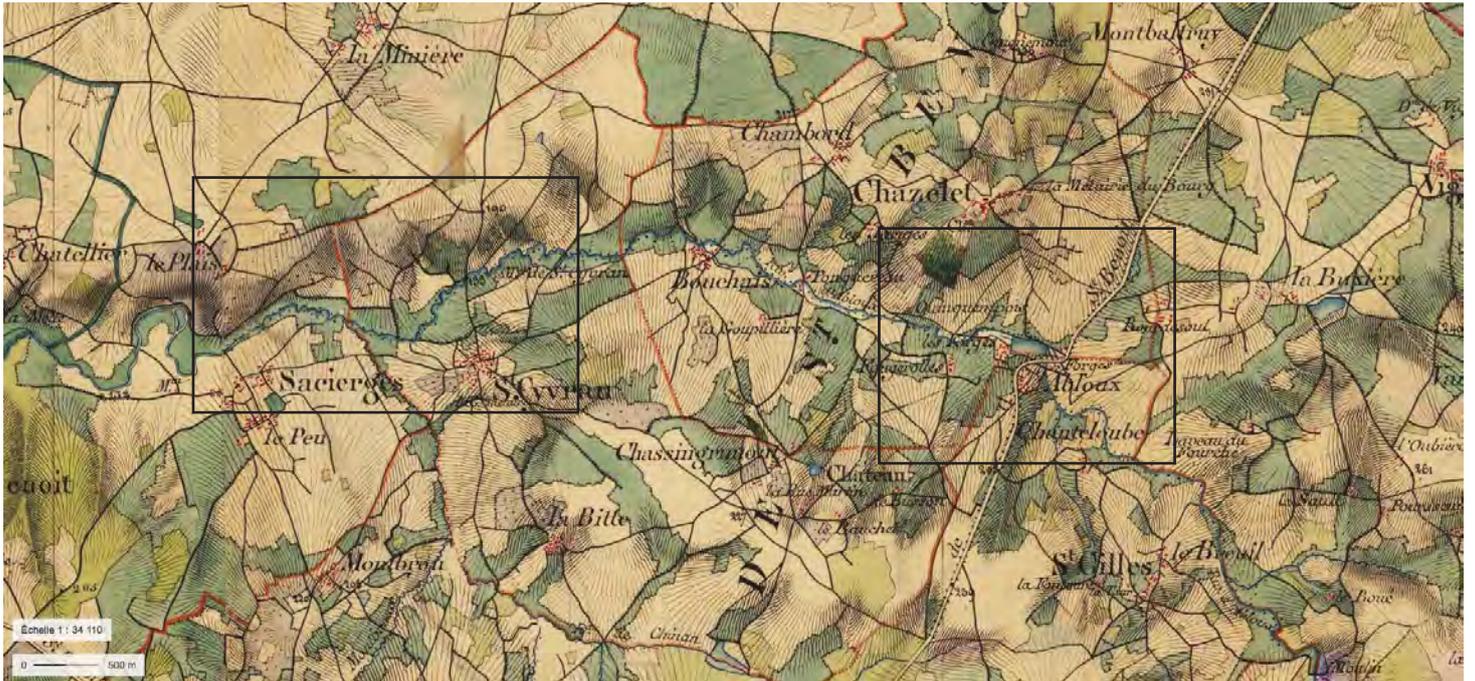


3. Séquence Chazelet - Abloux



Extrait de la carte de Cassini (XVIIIe s.)

Extrait de la carte d'État Major (XIXe s.). Figurent notamment les vignobles (en particulier au nord de Sacierges et de St-Civran ainsi que les forges d'Abloux.



Quelques cartes postales anciennes



L'Abloux à Abloux, Le Pont Neuf.



Le pont sur l'Abloux à Sacierges-St-Martin.



La vallée de l'Abloux à Sacierges-St-Martin.



Vue aérienne de Sacierges-Saint-Martin avec la trame bocagère en arrière-plan.



Vue aérienne de Saint-Civran avec la trame bocagère en arrière-plan.

Les Forges de l'Abloux

Construites vers 1642, les forges d'Abloux ont fonctionné jusqu'en 1868. Les roues des soufflets et des marteaux étaient actionnées grâce à deux étangs établis sur l'Abloux, petit ruisseau affluent de l'Anglin. Ce système hydraulique, datant du 17ème siècle, est encore visible bien que les étangs aient été vidés.

Source : [Ecomusee-brenne.eklablog.fr](http://ecomusee-brenne.eklablog.fr)



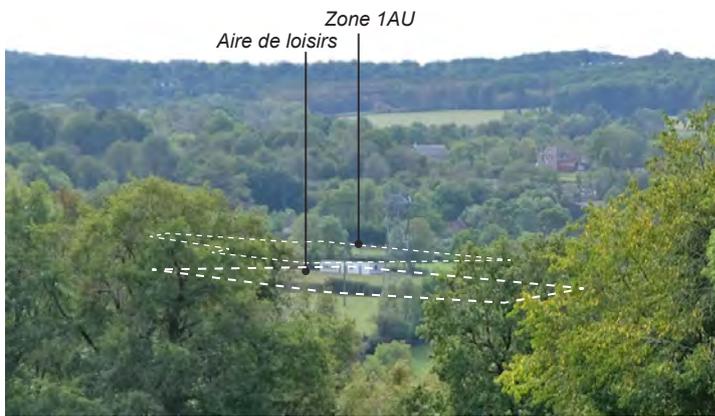
Les Forges de l'Abloux / Source : ecomusee-brenne.eklablog.fr



■ Entrée-est de Sacierges Saint-Martin



Emplacement de la zone 1AU, dans un secteur bocager assez ouvert : un dénivelé marque la rive de la RD43



Depuis un des points de vue remarquable du Chemin des Vignes : zoom sur les franges nord-est de Sacierges, avec repérage des deux projets.



A l'intérieur de la zone 1AU.



Zone de loisirs, futur site d'accueil d'une aire naturelle de camping, face à l'une des points de vue remarquable des coteaux viticoles de l'Abloux.



Le terrain de football et les vestiaires.



Vue vers le Plaix depuis l'aire de loisirs.

■ Au sud du hameau du Plaix



Près du Plaix, en direction de Chénier (sud-ouest) se déploie un vaste panorama sur les coteaux nord de l'Abloux, dominé par le bocage, parfois si dense qu'il se confond avec les bois de Saint-Benoît, couvrant les crêtes. De nombreuses plages de camaïeux pourpres à bruns témoignent de la sécheresse qui a sévi cet été.



En empruntant plus à l'est le chemin vers la Font Louis, se dévoilent vers le sud, la silhouette de Sacierges, et sur la crête, celle de Montbroux identifiable par son château d'eau(commune de Roussines)



Ambiance du GR de Pays, remontant le coteau qui donne à voir ces beaux panoramas sur la vallée en contraste avec quelques séquences banales d'entrée de hameaux qui mériteraient des actions d'embellissement. (talus, couleurs d'enduits, enfouissement réseaux...)

■ Chemin des Vignes, à la découvertes des ambiances des coteaux de Sacierges / Saint-Civran.



Vue vers Sacierges avec l'aire de loisirs en premier plan de la silhouette, bien lovée dans le coteau bocager.



Vue vers Montbroux,, la silhouette de Sacierges joue à cache-cache avec le bocage. Le maintien de la prairie ouverte en premier plan conditionne tous ces beaux points de vue sur la vallée.



Vue vers Montbroux,, la silhouette de Sacierges joue à cache-cache avec le bocage. Le maintien de la prairie ouverte en premier plan conditionne tous ces beaux points de vue sur la vallée.



Vue vers Saint-Civran, encore dégagée dans les anciennes parcelles viticoles. Le risque de fermeture est important : les dernières vignes et vergers sont peu à peu abandonnés et la friche ligneuse d'installe.



Vue emblématique sur la silhouette de Saint-Civran depuis le chemin des Vignes. La seule fausse note bien visible reste le hangar blanc.



Vue emblématique sur la silhouette de Saint-Civran depuis le chemin des Vignes. La vigne au premier plan dégage la vue mais ici, ce sont les plans intermédiaires qui se referment peu à peu



Parcelle urbanisable au sud du hameau du Moulin de Saint Civran équipée sous forme de lotissement standard. Ce site a fait l'objet d'un diagnostic paysagiste en 2015 pour un écohameau...



Le bief du Moulin, à sec, en octobre 2019.



Ouvrage ponctuant la promenade du bief du Moulin



La promenade du bief rejoint le chemin de l'Abloux. Ces itinéraires proches du bourg et du Moulin offrent de belles ambiances très appréciées



L'Abloux que l'on peut traverser par une petite passerelle.

Vers le Bouchais



Au pont près de Bouchais, on peut accéder jusqu'à l'Abloux. Ce secteur a déjà fait l'objet de travaux de renaturation (maintien des berges)



Le barrage est vétuste mais il permet encore d'alimenter le bief du Moulin de Saint-Civran, et d'offrir ainsi de belles scènes paysagères.

Au sud de Bouchais



Depuis les Hauts de la Goupillière, on embrasse les hauts du coteau nord de la vallée de l'Abloux.
En premiers plans, les hangars de la ferme répondent aux noyaux éclatés de Chambord...
La qualité du bocage (composition, densité) assure une bonne insertion du village mais le hangar en premier plan pourrait être accompagné d'une bande champêtre.



Chambord



L'aire de loisirs de Chambord bénéficie de nombreux atouts : des points de vue remarquables sur la vallée et sur le château de Chazelet, une source qui alimente un petit étang, la persistance de quelques bouquets de chênes assurant un bel ombrage...



À l'est, les hangars agricoles en covisibilité du château mériteraient d'être mieux traités...



Au sud, se déploient dans le plans intermédiaires les noyaux bâtis de Chambord, assez hétérogènes. Les réseaux aériens impactent également le point de vue



Hangars photovoltaïques, au volume massif...



Pavillons et ses abords mal intégrés...

En approche du site des Forges



Depuis la descente de la RD43 : des belles fenêtres visuelles sur la vallée, face à Abloux.

Les Forges de l'Abloux



La vacuité du cœur du site évoque l'ancien étang qui occupait la prairie et alimentait les Forges. L'enrichissement tend à gagner malgré les efforts de l'équipe de la communauté de communes.



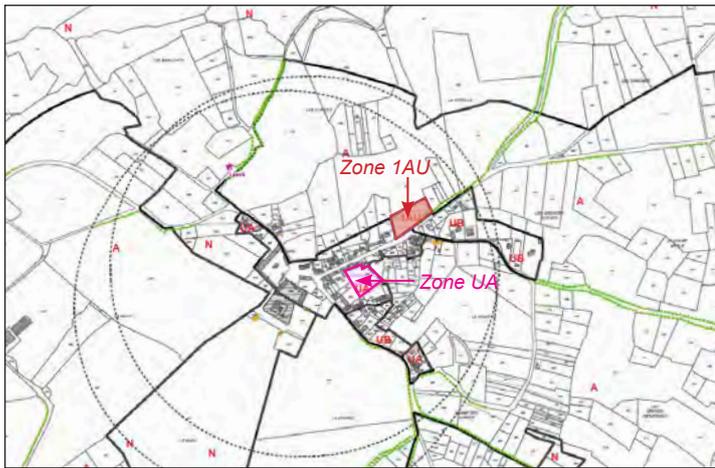
La promenade longeant la rivière est bien agréable, par ses ambiances champêtres. Les ouvrages des Forges sont remarquables et l'ensemble mérite d'être valorisé.



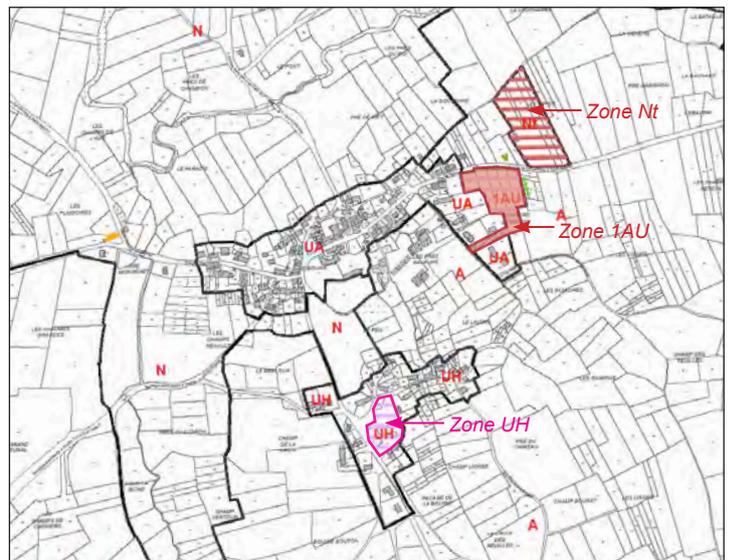
Plus en amont, sur la commune de Saint-Gilles, au pied du château, l'Abloux offre également de très belles ambiances dans un ancien site de moulin. Il persiste un pont à deux arches remarquable, ainsi que des vestiges d'ouvrages perdu dans une nature sauvage...



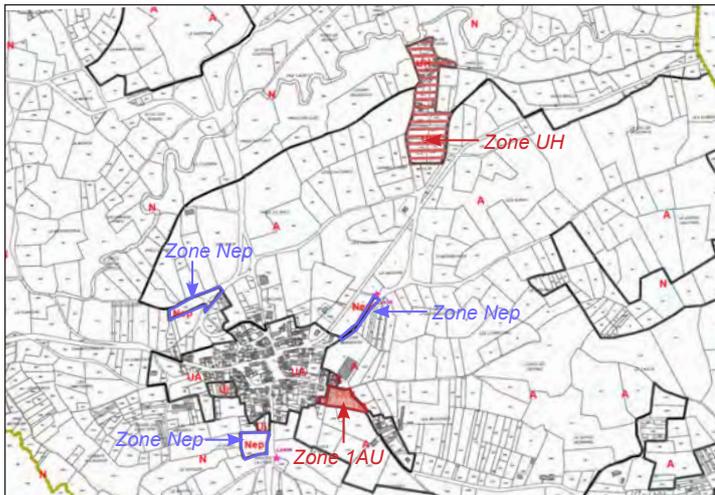
Tout ces éléments et ces ambiances, depuis le château jusqu'aux Forges constituent un ensemble paysager remarquable méritant un travail de recherche historique à diffuser à travers un projet de valorisation paysagère et d'interprétation culturelle.



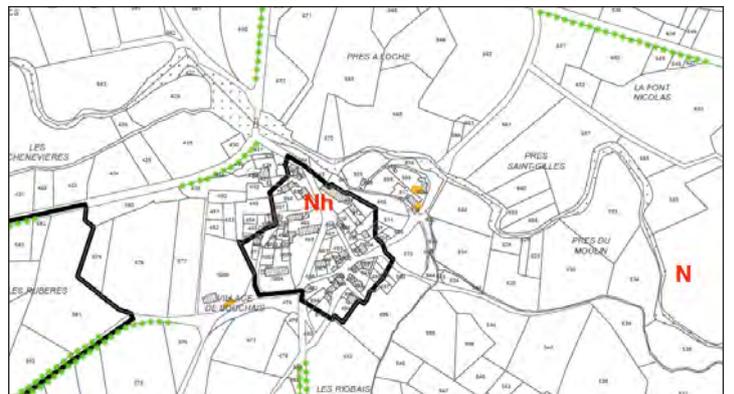
Chazelet - bourg / éch 1/20 000ème



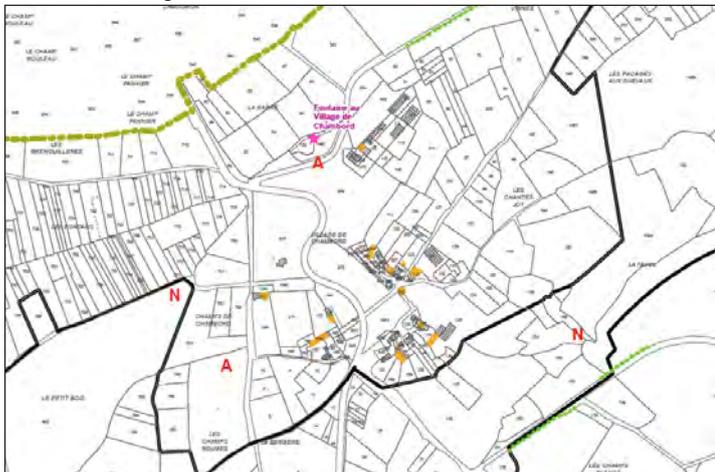
Sacierges-Saint-Martin - bourg / éch 1/15 000ème



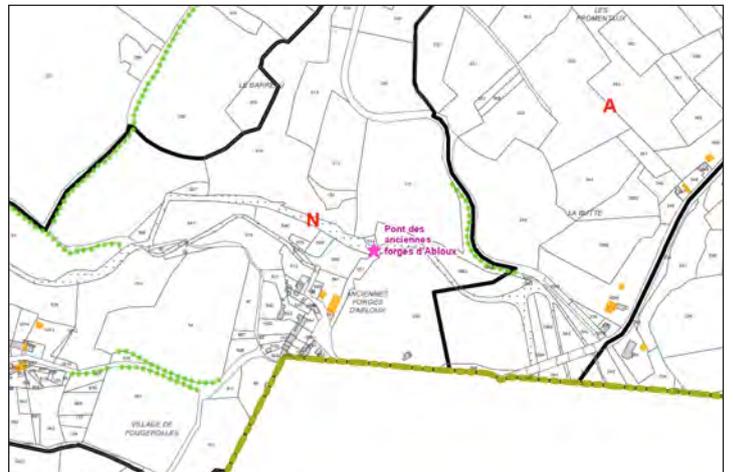
Saint-Civran-bourg / éch 1/20 000ème



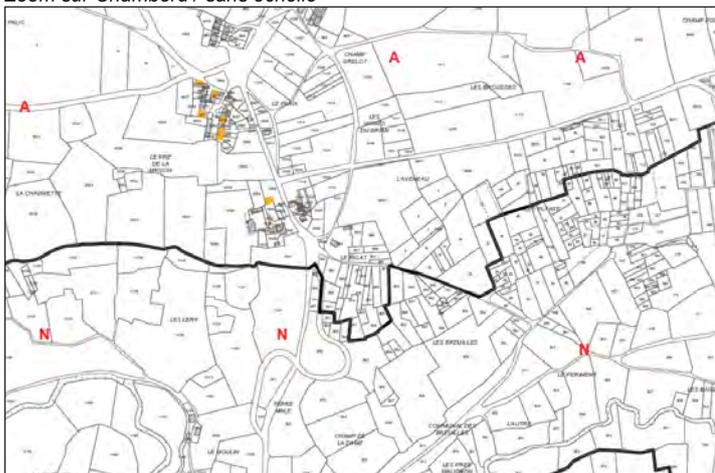
Zoom sur le Bouchais / sans échelle



Zoom sur Chambord / sans échelle



Zoom sur les Forges de l'Abloux / sans échelle



Zoom sur Le Plaix / sans échelle
2019 / A Ciel Ouvert

ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

La vallée de l'Abloux est remarquable tant pour ses paysages bocagers que par son patrimoine bâti et sa nature encore assez bien préservée. Ces paysages sont fragile : menacé par la fermeture (enfrichement), par la banalisation des futures constructions et équipements, par les normes d'aménagement (assainissement, suppression des seuils) et par une gestion pas toujours durable de son bocage.

Les objectifs de ces orientations d'aménagement et de programmation vise à préserver cette vallée en accompagnant les évolutions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations et des pratiques agricoles et touristiques.

Les orientations constituent un cadre général listant les principales actions (engagées ou à mettre en place) avec comme objectifs :

■ **Préserver les plus beaux points de vue de la vallée pour les apprécier et pouvoir évaluer l'évolution des paysages («mise en veille paysagère»)**

■ **Valoriser des itinéraires de découvertes de la vallée : coteaux et rivière, routes et chemins**

Favoriser la découverte de l'Abloux et les accès à l'eau

■ **Soigner les silhouettes bâties et, maîtriser les entrées de bourg et hameaux en accompagnant les projets**

■ **Poursuivre la valorisation du Patrimoine lié à l'eau : lavoirs, fontaines, moulin, bief, Forges...**

■ **Porter attention à l'évolution du bocage et prendre soin des milieux écologiques remarquable (Natura 2000 + les milieux de la rivière, catégorie 1)**

■ **Sauvegarder les dernières vignes et les vergers sur les coteau de Sacierges-St-Civran et les savoir-faire (sélection, greffe, taille, plessage...)**

En complément et pour rappel, le projet de paysage Vallée et Bocage du sud du Parc constitue un cadre avec de nombreuses pistes pour engager cette valorisation. Les fiches recommandations sur les paysages remarquable du secteur figurent en annexe du présent cahier.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préservation

-  Points de vue majeurs à préserver et valoriser
-  Principales routes «Paysage» à préserver et valoriser
-  Itinéraires de balades à connecter et valoriser
-  Projet de valorisation : interprétation des coteaux de l'Abloux
-  Bief du moulin à préserver et à maintenir en eau

Secteurs à enjeux

-  Silhouette de village à préserver
-  Secteurs à enjeux spécifiques (voir zooms pages suivantes) :
- 1. Point de vue et abords sud du hameau du Plaix
- 2. Sentier d'interprétation des coteaux de l'Abloux
- 3. Aire de loisirs, projet d'aire naturelle de camping
- 4. Extension nord-est de Sacierges-Saint-Martin
- 5. Zone 1AU d'urbanisation du Moulin de Saint-Civran
- 6. Franges de Saint-Civran (Zonage Nep / entrée nord-est Saint-Civran)
- 7. Barrage du Bouchais sur le cours de l'Abloux, alimentant le bief du Moulin de St-Civran, projet d'effacement,
- 8. Aire de loisirs et abords de Chambord
- 9. Secteur des Forges de l'Abloux

■ Orientations générales pour valoriser la vallée de l'Abloux

- **Préserver les points de vue de qualité et les mettre en valeur** (maintenir leur ouverture). Tout projet d'aménagement dans la vallée sera évalué à partir de ces points de vue.
- **Préserver la qualité des routes et des leurs abords**, préserver le réseau de chemins communaux et favoriser la valorisation d'itinéraires de découverte
- **Préserver les éléments du bocage et favoriser des opérations de renouvellement des arbres** notamment des chênes pédonculés en sénescence
- **Maintenir voire reconquérir les fond de vallées et vallons ouverts**, en préservant les prairies et en proscrivant la replantation de peuplerie.
- **Engager des opérations d'ouverture** des fonds de la vallée et des coteaux enrichis.
- **Maintenir les dernières vignes et vergers sur les coteaux**, renouveler leur plantation en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et en ciblant les variétés anciennes locales.
- **Mettre en veille les silhouettes bâties des villages, des hameaux et des écarts**. Toutes les zones U et AU à urbaniser seront composées en respectant la qualité des scénographies urbaines dans l'écrin de la vallée. Tout projet de rénovation, d'extension ou de construction nouvelle sera évalué notamment depuis les routes-paysages et à partir des points de vue repérés sur le schéma ci-dessous. Il est conseillé de se rapprocher des élus et des services de la CCBVC pour s'assurer de la bonne intégration de l'extension ou de la nouvelle construction et de ses abords.
- **Maîtriser l'implantation ou la rénovation des hangars agricoles** (disposition dans la pente, volumétrie, aspects extérieurs, abords...). Tout projet de rénovation, d'extension ou de construction nouvelle sera évalué notamment depuis les routes-paysages et à partir des points de vue repérés sur le schéma ci-dessous. Il est conseillé de se rapprocher des élus et des services de la CCBVC pour s'assurer de la bonne intégration de l'extension ou de la nouvelle construction et de ses abords.

Le schéma ci-dessous repère et complète les orientations générales.

Des zooms sur certains secteurs à enjeux spécifiques (1 à 9) illustrent les orientations plus sectorisées, pages suivantes (pages 16 à 18).

Se référer également aux recommandations extraites du projet de paysage «Vallées et bocages» en annexe (pages 19 à 21).

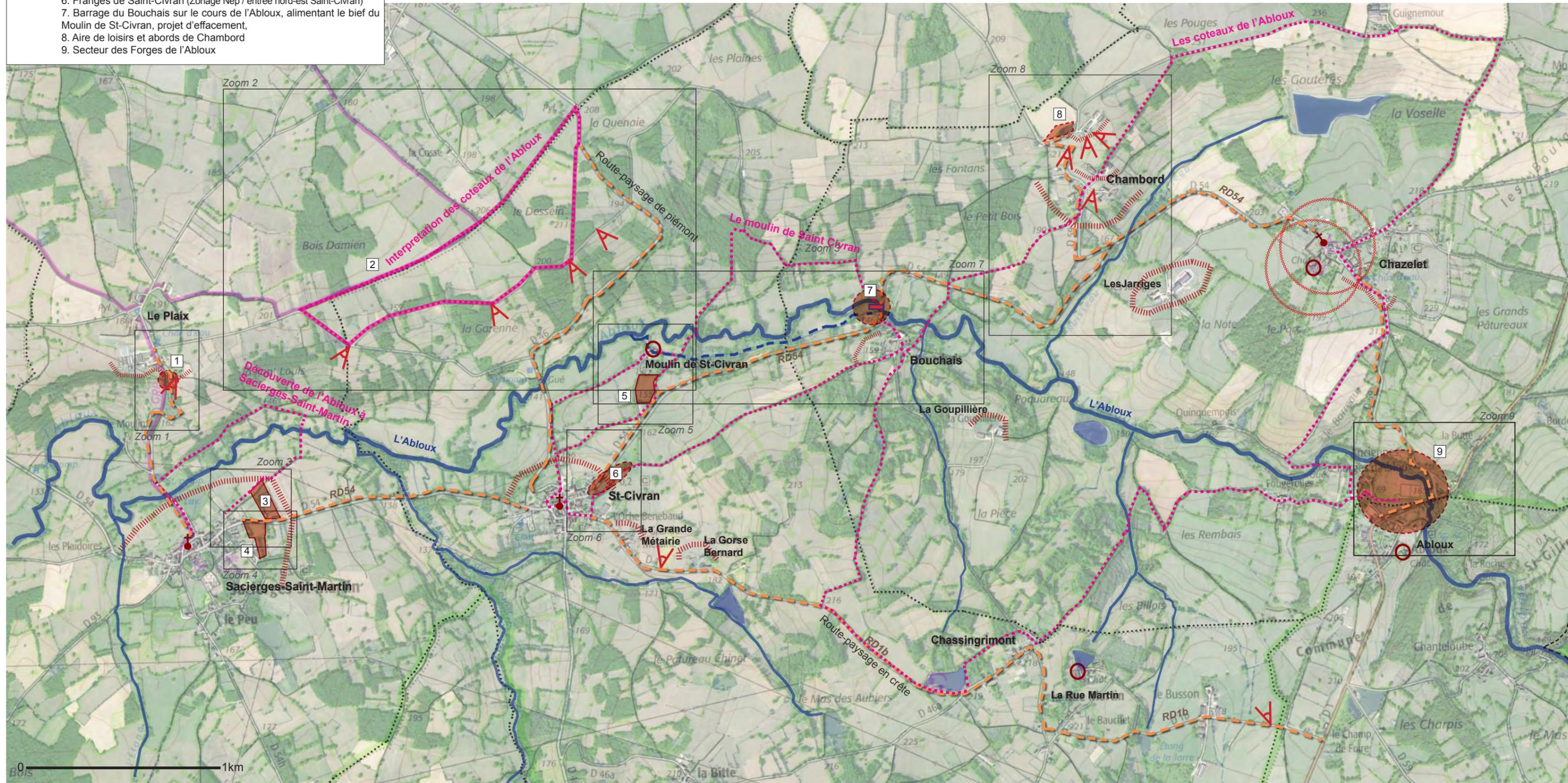


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation - Vallée de l'Abloux - échelle 1/20000e

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulière pour les franges-sud du Plaix (1)

1a. Préservation et valorisation du point de vue, avec maintien des espaces ouverts en premiers plans (mise en veille paysagère)

1b. Reconquête des friches en bordure du GR de Pays : vocation pré-verger à rechercher.

1c. Améliorer les abords de la route à l'entrée du hameau

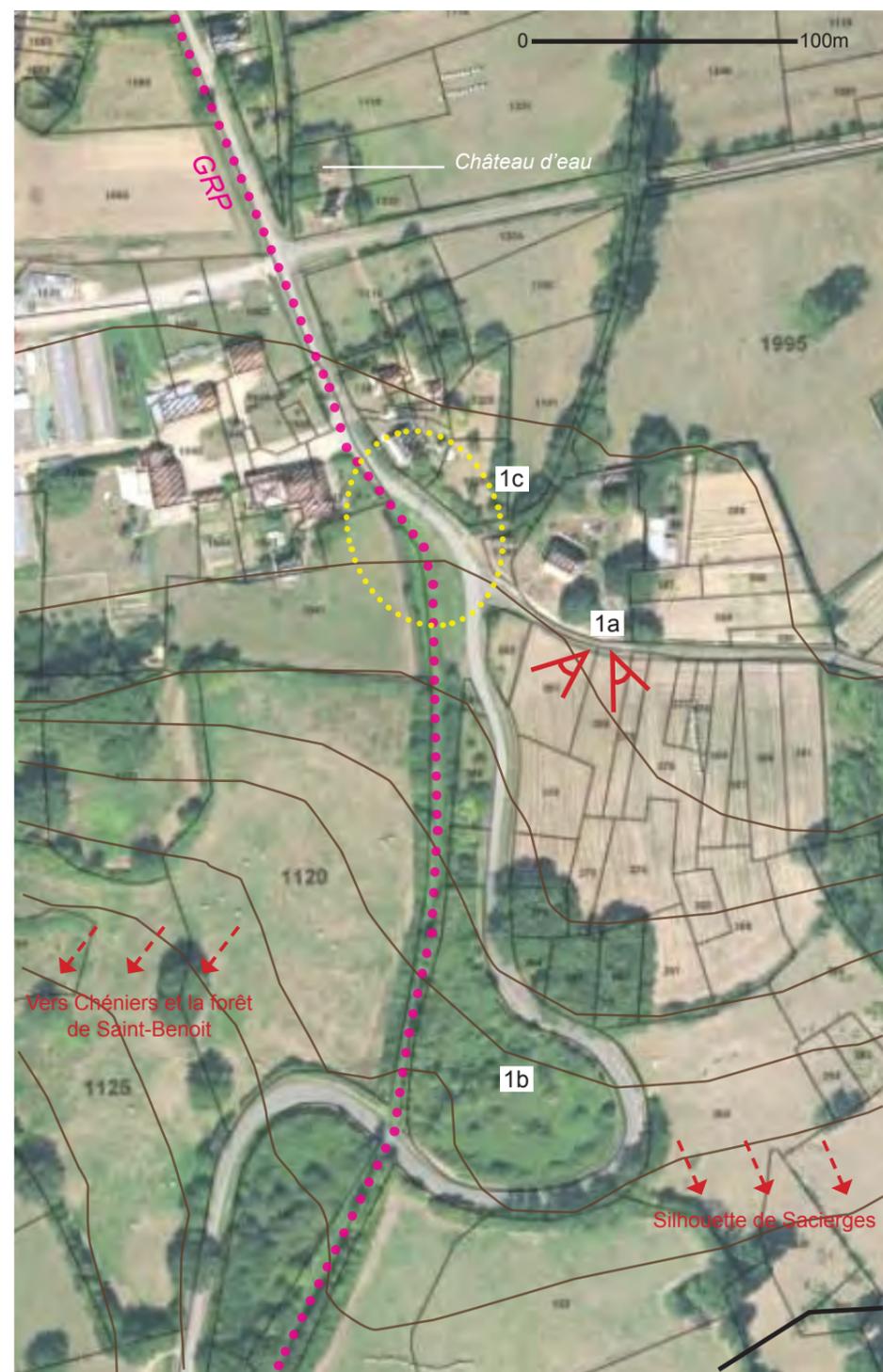


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation / zoom 1 - Le Plaix-sud - 1/2500°

■ Orientations particulière pour mettre en valeurs les coteaux viticoles et bocagers de Sacierges-Saint-Civran (zoom 2) - voir diagnostic paysagiste 2007

Orientations préalables :

Rechercher la sauvegarde des Vignes et des vergers et transmettre les savoir-faire. Mettre en place d'une vigne conservatoire, accompagnée d'un plan de gestion

1. Belvédère sur la vallée à mettre en valeur. Point de départ possible de la promenade. Secteur à remettre en état avec stationnement à prévoir.
2. Mieux gérer les boisements en favorisant les feuillus et en reconsidérant les modalités de taille.
3. Chemins à réouvrir.
4. Fenêtre vers la vallée à valoriser. Maintien des espaces ouverts
5. Parcelles de vignes et de vergers en cours d'enrichissement à revaloriser en maintenant la vue vers la vallée et en éradiquant la cabanisation.
6. Espaces encore ouverts à maintenir.
7. Mettre en valeur ce belvédère. Cette station peut être munie d'une table d'orientation mettant en relation l'emplacement des deux villages et la confluence de l'Abloux et du ru de Chinan.
8. Espace de transition à mettre en valeur.

9. Mettre en scène l'entrée du «chemin bocager» avec rappel de quelques notions d'archéologie et de géomorphologie. Renouveler les arbres du chemin.
10. Entretien la lisière entre chemin bocager et bois Damien.
11. Maintenir le chemin creux.
12. Maintenir le chemin bordé d'épaisses haies et ses vues vers la vallée. Réflexion à mener sur les mares-abreuvoirs et les fossés et les reconnectant par alimentation gravitaire.
13. Evocation de la voie romaine et réhabilitation de l'ancien chemin.
14. Chêne majestueux de 350 ans à préserver.
15. Petite mare à mettre en valeur et adoucir ses berges.
16. Plessage de charme à valoriser.
17. Espace résiduel autour du pylône à reconquérir. Plantation d'une haie bocagère devant le pylône afin d'adoucir son impact visuel.
18. Vallon de la Quenaie, une scénographie bucolique à préserver et une belle mare à dégager.
19. Lien visuel avec la vallée à conserver en dégagant les bas côtés de la route et en évitant tout stationnement dans la zone.

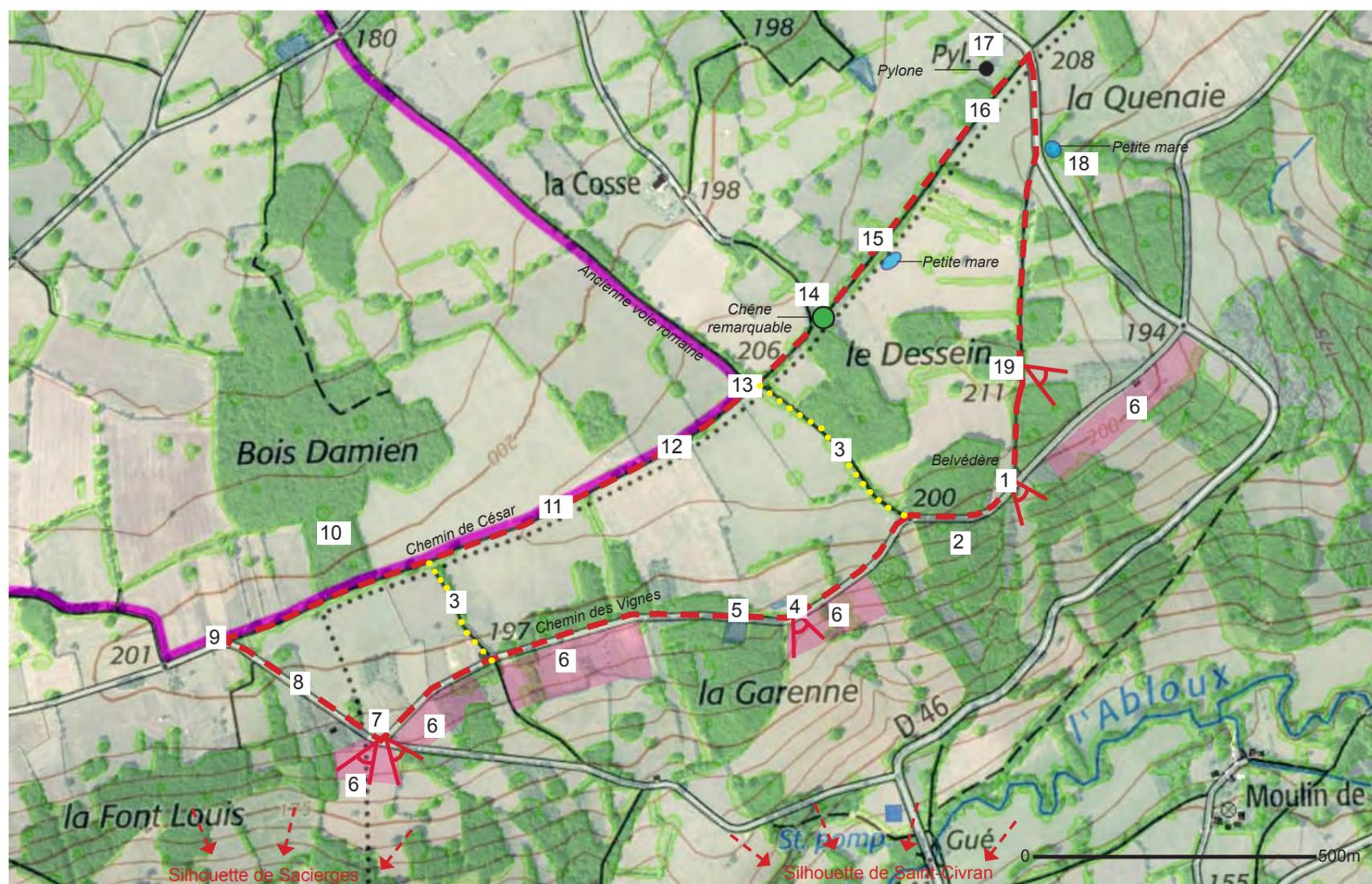


Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 2 - Boucle d'interprétation des vignes et du bocage des coteaux de l'Abloux Sacierges-Saint-Martin et Caint-Civran - éch 1/10000°

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulière pour l'aménagement d'une aire naturelle de camping à Sacierges (zoom 3)

- Composer l'aménagement en prenant en compte les vues offertes depuis le coteau-nord et les vues en approche du bourg (silhouette dans le bocage à préserver)
- Maintenir l'accès directe au bourg par le chemin situé en limite inférieure
- Préserver et renforcer les structures bocagères périphériques et proposer une stratégie de plantations arborées offrant de l'ombre et limitant les impacts des installations techniques
- Utiliser le thème du pré-bois pour ménager les petites clairières propices à l'usage d'aire naturelle de camping mais aussi à la biodiversité
- Proposer un verger communal
- Rénover le bâtiment sanitaire : isolation, couverture, couleur d'enduit...



Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 3 - Projet d'aire naturelle de camping à Sacierges-Saint-Martin - camping - éch. 1/2000°

Les emplacements de camping seront marqués avec discrétion par poteau de clôture agricole en chêne fendu sur une hauteur vue 30cm.

Aire naturelle de camping / Rappel indicatif :

- Surface maximum 1 hectare
- 30 emplacements maximum (marquage par jalon de 20m de largeur)

- Ancien vestiaire à réhabiliter en blocs sanitaires pour l'aire naturelle de camping. Façade en bois brut à privilégier. Teinte sombre et matte pour les façades comme pour la toiture. Ce bâtiment comme cette aire est actuellement très visible depuis le Chemin des Vignes. Il faut donc leur garantir une discrétion maximale.
- Bosquet à planter pour limiter les impacts des installations et offrir un ombrage.

■ Orientations particulière pour l'extension nord-est du bourg de Sacierges (zoom 4)

- La zone 1AU sera conçue dans une démarche de type éco-hameau avec des objectifs ambitieux : densité et mixité construites, limitation de la consommation énergétique, limitation du taux d'imperméabilisation des sols, matériaux bio-sourcés ou recyclés... La zone 1AU offrira au minimum 8 parcelles dont la superficie est comprise entre 500 et 800m².
- Les perceptions depuis le point de vue du chemin des Vignes ainsi que dans l'approche du village devront être bien prises en compte
- Composer la zone avec le bocage : maintenir les structures existantes et les conforter par une bande de mise à distance non constructible.
- Les vues d'approches de l'entrée du bourg (RD43) ainsi que le point de vue du chemin des Vignes sont à préserver. Tout projet devra être évalués à partir de ces points de vue.
- Principe de desserte par une courée collective généreusement arborée et dont la composition s'inspirera de l'organisation des hameaux environnants.
- La parcelle positionnés au nord-ouest (parcelle n°606) sera la seule à être desservie directement par la route départementale. L'implantation du bâti sera aligné avec le bâti existant situé plus à l'ouest. Les volumétries bâties seront conçues dans l'esprit d'une longère (comme les constructions traditionnelles situées plus à l'ouest). Tout projet de construction de la parcelle de jardin riveraine (parcelle n°605), sera soumis aux mêmes principes.
- Afin de renforcer des effets d'îlots de jardin, toutes les constructions seront implantées dans la moitié de la parcelle coté courée, et l'autre moitié sera non imperméabilisée et consacrée essentiellement au jardin. Les volumes bâtis seront conçus en prenant en compte des vues d'ensembles. L'implantation des volumes bâtis se fera préférentiellement avec une orientation est-ouest des façades principales.
- Principe de gestion à ciel ouvert des eaux pluviales (noue, fossé, mare...) à positionner en limite nord, avec plantation arborée opérant un filtre végétal devant les constructions. Un petit secteur sera alloué au stockage des conteneurs du tri sélectif, la composition d'ensemble veillera à la bonne intégration de cet équipement. Cette bande ne sera pas accessible aux véhicules sauf pour l'entretien.
- Les eaux de surface des lots sont gérées à la parcelle
- Les clôtures seront de type champêtres : pas de sous-bassement maçonné, clôtures agricoles sur pieux en bois doublées de haies champêtres ou clôtures bois type échelas doublées ou non de haie champêtre. Portail et portillon en bois brut type champêtre. Le long des voies, clôtures peuvent être maçonnées, dans ces cas, il s'agira de muret dont la hauteur sera limitée à 1,20m. Ils présenteront un profil traditionnel avec une finition de type enduit traditionnel à la chaux/sable. Chaque fond de parcelle sera plantée d'une haie champêtre arborée d'une largeur mini d'1,50m.

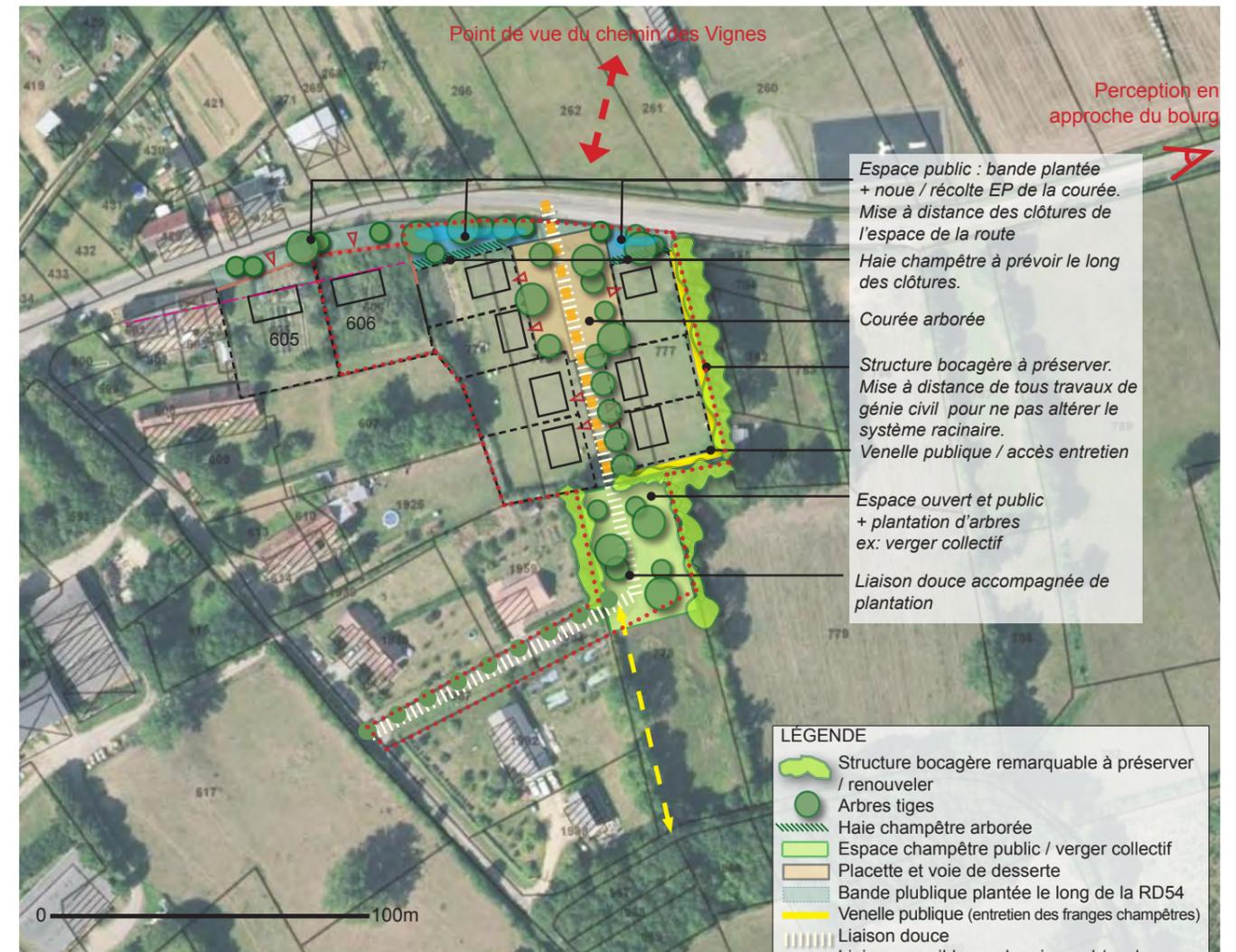


Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 4 - Zone 1AU à Sacierges-Saint-Martin - éch. 1/2000°

- LÉGENDE
- Structure bocagère remarquable à préserver / renouveler
 - Arbres tiges
 - Haie champêtre arborée
 - Espace champêtre public / verger collectif
 - Placette et voie de desserte
 - Bande publique plantée le long de la RD54
 - Venelle publique (entretien des franges champêtres)
 - Liaison douce
 - Liaison possible au chemin rural / sud
 - Espace dédié à la gestion des eaux pluviales + filtre végétal devant les constructions
 - Limite zone 1AU
- Le découpage parcellaire et le positionnement du bâti sont tracés à titre indicatif (8 à 10 parcelles).

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulières pour la zone d'extension du Moulin de Saint-Civran (zoom 5)

• Les vues depuis le coteau nord ainsi que celle depuis la RD43 sont à préserver. Tout projet devra être évalués à partir de ces points de vue.

- Préservation des haies champêtres périphériques avec bandes de mise à distances non constructibles de 5m minimum
- Dégagement et mise en valeur du chemin de Saint-Civran à l'Abloux
- Replantation ou sélection d'arbres dans la haie du chemin de Saint-Civran
- Plantation de haie champêtres arborées en limite ouest et en limites séparatives centrales pour créer des effets de filtres
- Afin de renforcer des effets d'îlots de jardin, les constructions seront implantées dans la moitié-ouest de la parcelle et l'autre moitié sera non imperméabilisée et consacrée essentiellement au jardin.

• Les volumes bâtis seront conçus en prenant en compte des vues d'ensembles. L'implantation des volumes bâtis se fera préférentiellement avec une orientation est-ouest des façades principales.

• Toutes les clôtures seront type champêtre en grillage galvanisé sur pieux en bois ou en ganivelle. Les portails et portillons coté voie de desserte en limite-ouest seront en bois brut, sans vernis, ni peinture.

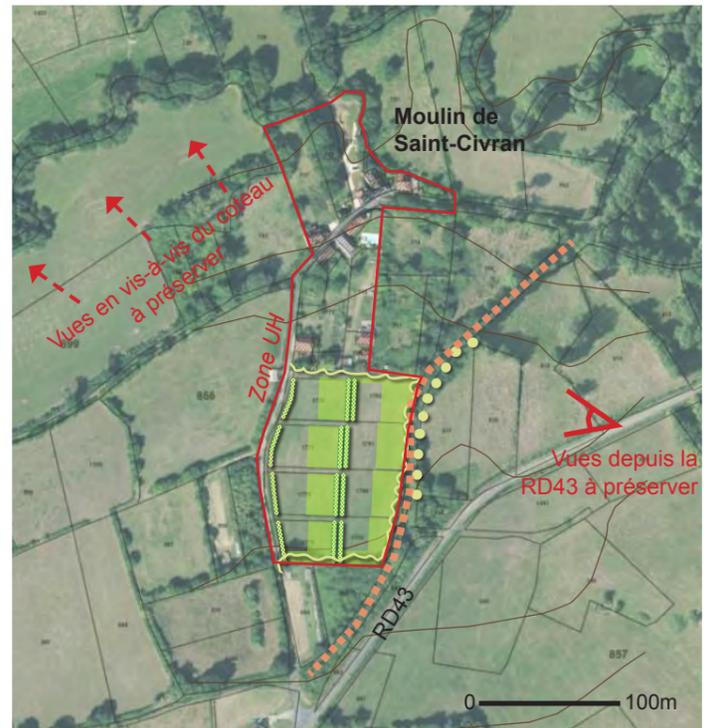


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation / zoom 5
Moulin de Saint-Civran - ech. 1/5000°

■ Orientations particulières les franges de Saint-Civran (zoom 6)

• Tout projet devra être évalué à partir des points de vue identifiés sur le plan général, ainsi que depuis les itinéraires routiers et les chemins de découverte de la vallée, notamment pour évaluer leur impact dans les silhouettes du village et dans les scènes d'approche et d'entrée du bourg. Les projets d'assainissement et d'extensions villageoise seront conçus et composés avec le paysage et le vocabulaire champêtre.

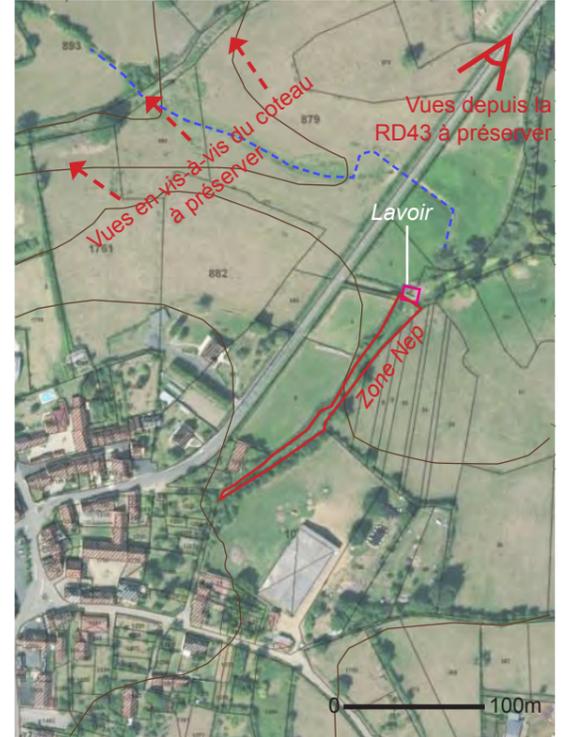


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation /zoom 6
Entrée nord-est de Saint-Civran - ech 1/5000e

■ Orientations particulières pour le barrage du Bouchais et le Bief du Moulin de Saint-Civran (zoom 7)

- 7a. Valorisation du bief et du chemin qui le longe, avec recherche historique sur le site, rénovation des ouvrages hydrauliques le long du Bief et panneau d'interprétation
- 7b. Valoriser l'accès à la rivière au niveau du barrage (Pont du Bouchais), confortant les aménagements récents de renaturation des berges : pose d'un banc et panneau d'interprétation sur la rivière
- 7c. L'effacement du barrage doit être conditionnée par un dispositif permettant le maintien en eau du bief du moulin de Saint-Civran.



Schéma d'orientation d'aménagement et de programmation / zoom 7 - Barrage du Bouchais et Bief du Moulin de Saint-Civran - ech 1/10 000e

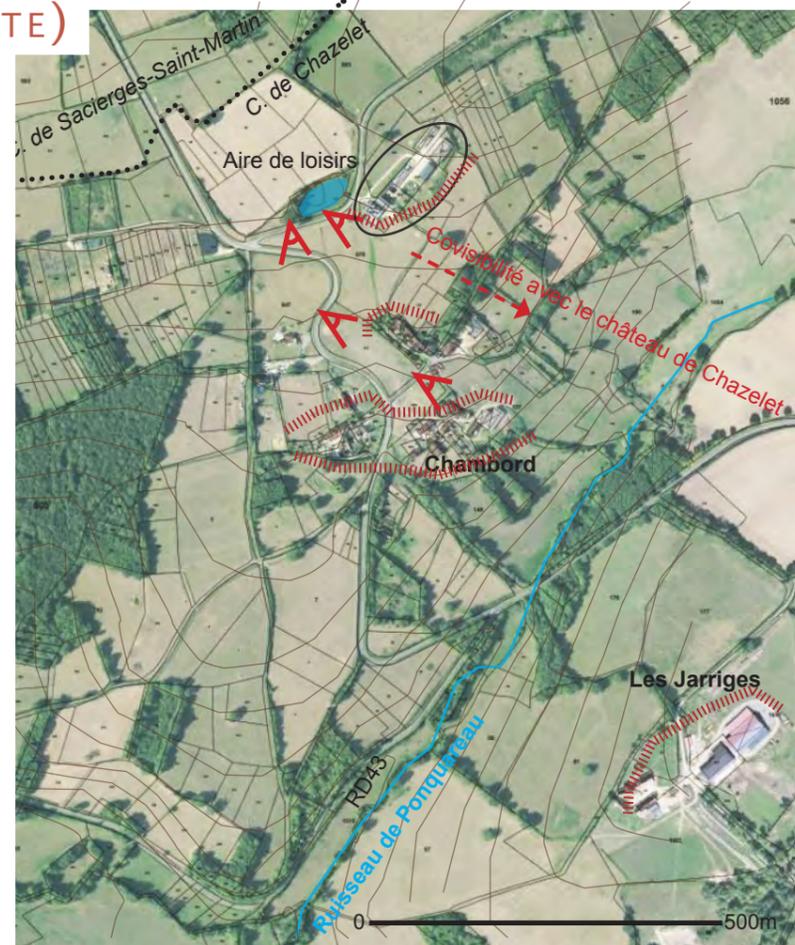


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation
Abords de Chambord (7)
éch 1/10 000e

■ Orientations particulières pour les abords de Chambord (zoom 8)

- Valorisation des points de vue avec mise en veille des scènes paysagères offertes
- Silhouettes des différents noyaux du village à maîtriser, notamment en premiers plans et plans intermédiaires des scènes paysagères (clôtures et abords du bâti).
- Valorisation de l'aire de loisirs avec gestion adaptée et renouvellement des arbres
- Mise en place de haies champêtres basses le long des voies pour atténuer les impacts des abords du bâti
- Enfouissement des réseaux
- Mise en veille de l'impact des hangars des écarts environnants, notamment à partir des points de vue identifiés.
- Retraitement de la façade du hangar vert au nord-est du village, à l'est de l'aire de loisirs, et plantations d'accompagnement (haie champêtre arborée ou bouquets d'arbres)

■ Orientations particulières pour valoriser le site des Forges de l'Abloux (zoom 9)

- Orientations préalables : Relancer le projet de mise en valeur des abords des anciennes Forges en l'actualisant et en mettant en oeuvre les actions prioritaires.
- 9a. Maintenir l'ouverture visuelle vers le site le long de la descente du coteau nord / route de Chazelet
- 9b. Optimiser les milieux naturels et mettre en vue les ouvrages par un entretien différencié : dégager les ouvrages, maîtriser les ronciers, favoriser des zones humides près des anciennes forges...
- 9c. Rénover le bâtiment sanitaire et l'intégrer par quelques plantations champêtres
- 9d. Élargir la réflexion à la partie plus en amont, au pied du château d'Abloux : valorisation des milieux naturels de la rivière et de ses bords, du pont à arches remarquable et des abords du château, en concertation avec la commune de Saint-Gilles.
- Préserver les structures végétales et assurer leur renouvellement, établir un plan de gestion pour leur entretien et leur renouvellement à court, moyen ou long termes, en engageant la gestion vers des techniques de production de bois énergie.

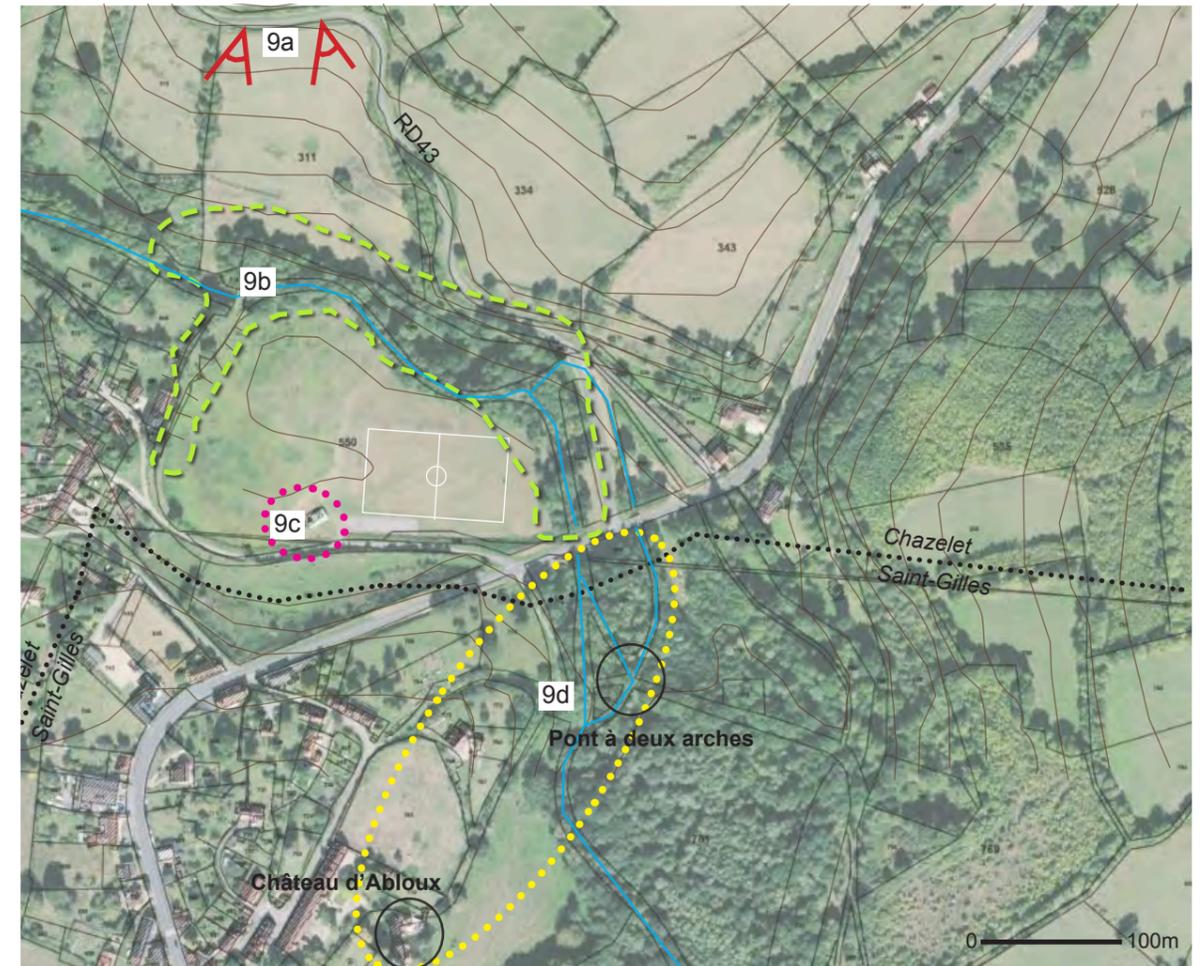


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation - Les Forges d'Abloux -Chazelet - ech 1/5000e

ANNEXES : RECOMMANDATIONS DU PROJET DE PAYSAGES «VALLÉES ET BOCAGES» / 2006

■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Paysages emblématiques des coteaux de l'Abloux

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:

Communes de Chazelet, Saint-Civran, Sacierges et Prissac

Agriculteurs exploitants et propriétaires Chambre d'agriculture

Associations environnementales

DIREN, DDE et tout acteur de l'administration et du droit des sols de l'élaboration et de la gestion des documents d'urbanisme, tout acteur de l'aménagement PNR

Gestionnaires de l'Anglin

Fédération de pêche

Dispositifs réglementaires actuels:

Commune de Prissac : carte communale

Autres outils spécifiques potentiels :

Inscription en site au titre de la loi de 1930 (à envisager - voir recommandations 1.F).

Protection juridique des éléments de paysages remarquables (voir recommandations 1.F)

Caractères à défendre et recommandations spécifiques

- Reconnaître et faire connaître cette séquence paysagère emblématique des anciens coteaux à vignes.
 - Encourager les agriculteurs dans la gestion durable et spécifique de ces coteaux:
 - maintien des vignes et vergers actuels,
 - pâtures à favoriser,
 - engager des réflexions sur une optimisation de l'entretien qui favorise le maintien de la composition paysagère d'exception, une biodiversité plus importante et qui soit moins contraignante pour l'exploitant.
 - Prévenir la fermeture des coteaux de l'enrichissement ou du reboisement par le dialogue avec les propriétaires et les exploitants et en étant force de proposition pour assurer l'entretien nécessaire au maintien des espaces ouverts.
 - Préserver la qualité des fonds de vallée en incitant au maintien des prairies de pâture, au respect du maillage de haie et en proscrivant les cultures de peupliers.
 - Transmission des savoir-faire locaux en matière de vignoble par les gestionnaires actuels.
 - Sensibiliser les habitants de ces secteurs à cette activité d'agriculture domestique en créant des espaces conservatoires de vigne, verger et potager et en les animant à travers diverses manifestations intégrant le monde de l'éducation (vendanges, fêtes avec les écoles...).
- La route des Vignes Madame nous semble un secteur très porteur pour engager une reconnaissance du site : les vues offertes sur Saint-Civran et sur Sacierges y sont remarquables et la persistance de quelques parcelles de vignes ou d'arbres fruitiers permettrait de conserver à ce secteur une formidable plus-value paysagère.
- Surveiller l'évolution de l'urbanisation de manière à prévenir de toute agression les silhouettes des divers hameaux qui animent cette séquence : il s'agit de bien évaluer les rapports visuels qui sont exacerbés par le face à face des coteaux.



Vue panoramique depuis la route des Vignes-Madame en limite de Sacierges et Saint-Civran.

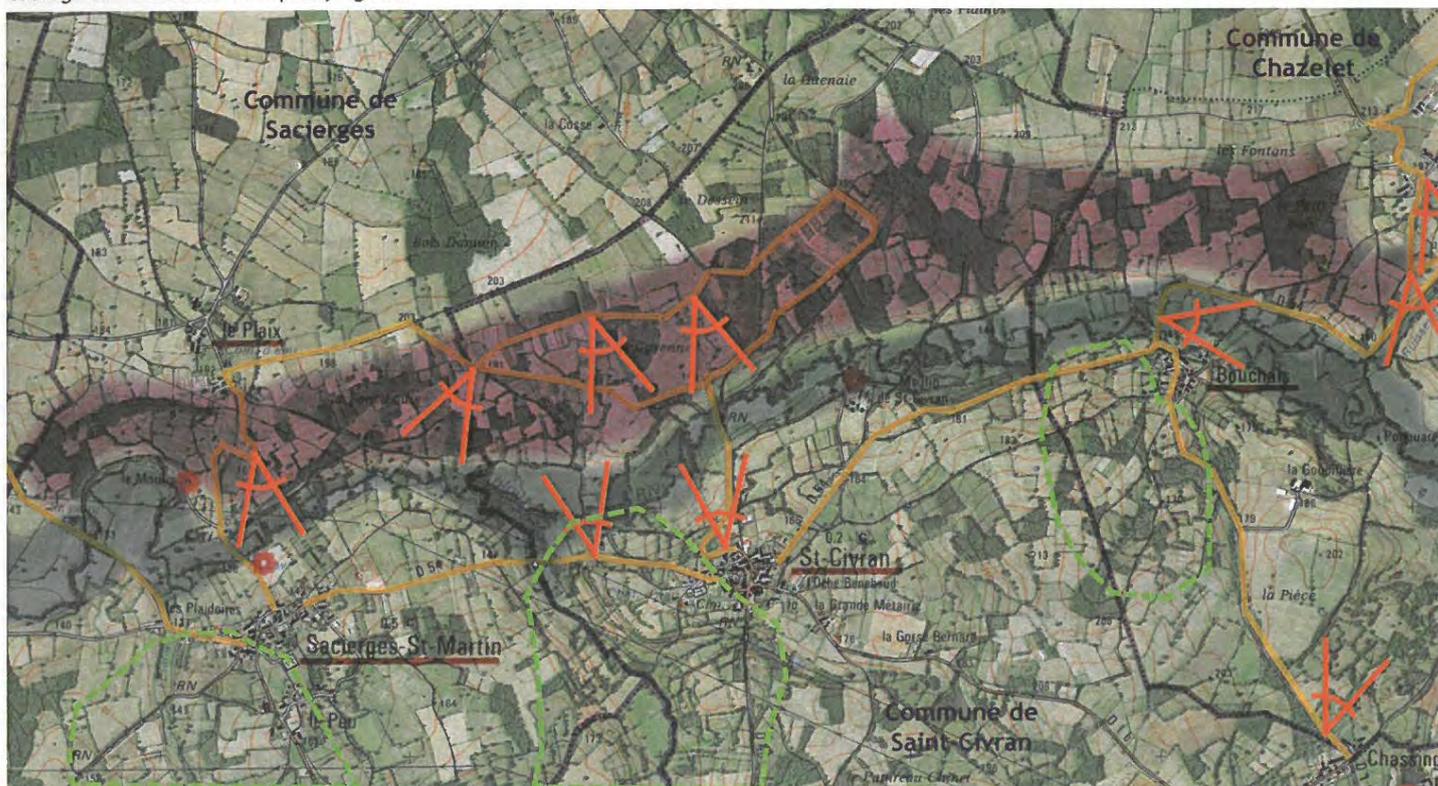


Vue panoramique depuis la route de coteau des Chateliers.



Cadrage élargi du site emblématique à considérer

Cadrage sur les secteurs les plus fragilisés



-  Point de vue remarquable à préserver ou à favoriser
-  Route "paysage" : favoriser les fenêtres visuelles
-  Villages ou hameaux de grande qualité : veille paysagère à opérer, silhouette bâtie à préserver
-  Patrimoine bâti ou paysager: châteaux, église, moulins, lavoirs...
-  Secteur d'anciennes parcelles à vigne en cours d'enfrichements ou de reboisements : mettre en place un plan de gestion adapté
-  Sites de référence à protéger et valoriser (cf. recommandations 1.D5)
 - Chemin des Lavandières à Prissac
 - Composition autour du château et de l'église de Chazelet
 - Anciennes forges de l'Abloux
-  Secteurs de bocage à valoriser: envisager une extension du plan de gestion sur ces secteurs
-  Fond de la vallée de l'Abloux : maillage bocager et maintien des prairies de pâture à soutenir, peupleraies à proscrire.

■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Composition autour du château et de l'église de Chazelet

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:
Commune de Chazelet, DDE, SDAP et PNR

Dispositifs réglementaires actuels:
Château inscrit MH (26 oct 1927) - Aucun document d'urbanisme

Autres outils spécifiques potentiels :
Dans le cas d'élaboration d'une carte communale, il sera opportun de définir les cônes visuels les plus sensibles sur l'entrée de village.

3 - COMPOSITION AUTOUR DU CHÂTEAU ET DE L'ÉGLISE DE CHAZELET

La qualité du site repose sur la composition paysagère, la grande valeur du patrimoine bâti et l'extrême simplicité dans l'usage de matériaux. Ici, il s'agira simplement d'assurer un suivi de cet espace et d'être très vigilant à toute intervention même ponctuelle (exemple: équipements de concessionnaires).



■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Les Forges de l'Abloux

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:
Communes de Chazelet et d'Abloux, PNR, SDAP

Dispositifs réglementaires actuels:
pas de document d'urbanisme

Autres outils spécifiques potentiels :
Il serait souhaitable d'inscrire dans les documents d'urbanisme futurs, les éléments de paysages qui font la qualité de cet espace y compris les cônes visuels depuis les routes de côteau.

4 - LES FORGES DE L'ABLOUX

Ces anciennes forges ont engendré un paysage particulier : dans un environnement de collines, le lit de l'ancien étang qui alimentait les forges et sa digue est encore bien perceptible.

Les forges, quelques peu ruinées, pourraient faire l'objet d'un travail de cristallisation ainsi que tous les ouvrages liés à l'hydraulisme (digue, ponts...). Ce travail devrait s'intégrer dans une programmation concertée sur le potentiel, l'évolution et la gestion du site, qui nous semble porteur à l'échelle intercommunale.

Les vestiaires récents au milieu de la prairie sont très prégnants. Il serait souhaitable d'étudier leur suppression si une opération de valorisation devait voir le jour ou une relocalisation mieux étudiée.





PNR BRENNES

OAP

INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES DANS LE PNR BRENNES.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires Indre

Serge Renaudie, architecte-conseil
Anne Velche, paysagiste-conseil

La construction d'un hangar agricole n'est pas anodin dans le paysage car ses dimensions sont souvent plus importantes que les bâtiments limitrophes existants. Ses matériaux et sa configuration relèvent de changements importants dans les modes d'exploitations agricoles.

Les relations qu'entreprendra un nouveau bâtiment avec le paysage relève de plusieurs domaines qui méritent d'être examinés en amont de l'élaboration du projet de construction.

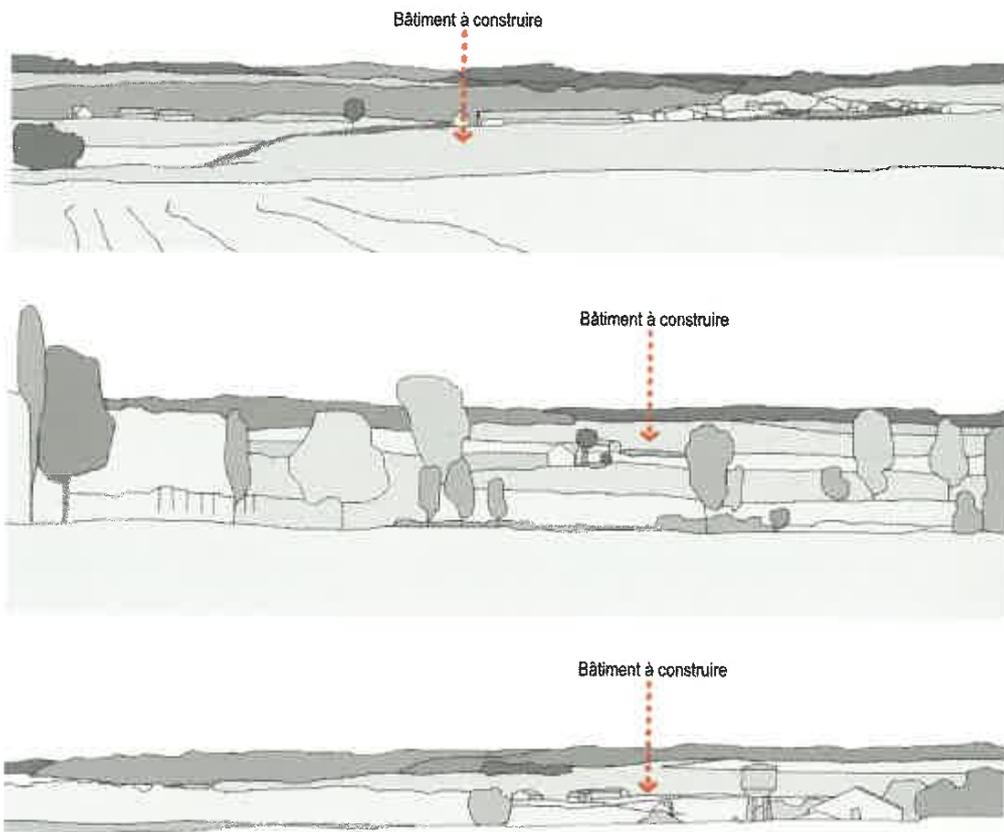
L'examen au préalable des différentes facettes qui concourent à la réalisation d'un projet de hangar agricole permet de vérifier que toutes les conditions sont requises pour qu'une construction soit optimale fonctionnellement et esthétiquement.

Le dérèglement climatique nous impose de diversifier les modes de production d'énergie renouvelables et l'énergie solaire est une des réponses possibles à cet enjeu environnemental. Dans ce contexte les projets de bâtiments agricoles, support de panneaux photovoltaïques en toiture se multiplient, notamment sur le territoire du PNR de la Brenne. Les constructions de ces nouveaux bâtiments par leurs volumes et par les surfaces importantes des toitures ont des conséquences sur l'équilibre du patrimoine architectural et paysager du PNR de la Brenne. En effet, la qualité des paysages du Parc est une composante majeure de l'attractivité touristique. Il faut donc chercher à concilier la qualité des paysages avec les enjeux environnementaux.

La construction d'un bâtiment support de panneaux photovoltaïques ne doit pas être guidée seulement par des contraintes techniques et économiques, mais comme pour toute construction de bâtiment, il faut rechercher une bonne intégration paysagère en prenant en compte le site environnant et les caractéristiques architecturales et fonctionnelles de l'exploitation agricole.

La construction d'un nouveau bâtiment va transformer le paysage.

Noter comment le nouveau bâtiment s'installera dans le paysage.

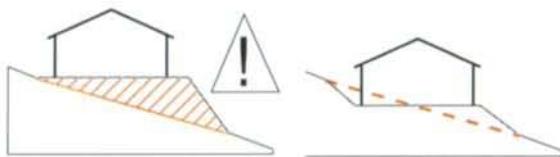


Implantation

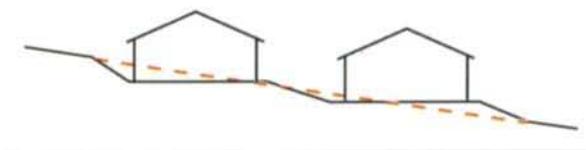
Par rapport au sol :

Chercher à créer le moins de déblais-remblais, et donc de talus, en recherchant un sol horizontal.

Chercher à équilibrer les déblais et les remblais pour réduire l'impact visuel.



Construire deux bâtiments sur des terrasses s'intègre mieux que placés sur une même plate-forme.

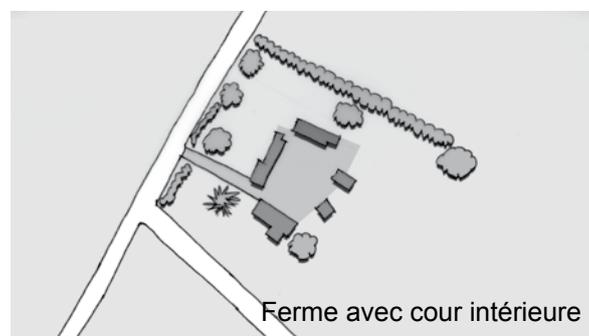


Par rapport aux autres bâtiments :

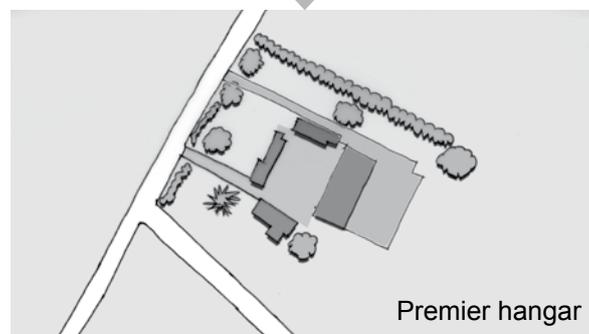
Si des constructions existent sur le site, il est bon de vérifier l'impact du nouveau bâtiment sur les autres et sur les espaces extérieurs impactés : jardins, cours, aire de service, etc.

Il peut être préférable d'orienter le hangar en fonction des constructions existantes de manière à créer un ensemble plutôt qu'une succession de bâtiments disséminés dans l'espace vide.

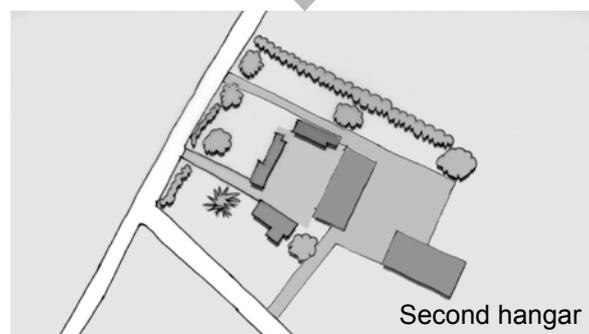
La construction de plusieurs hangars est l'occasion de créer une nouvelle aire de services et de nouveaux accès mieux dimensionnés pour les engins agricoles.



Ferme avec cour intérieure



Premier hangar



Second hangar

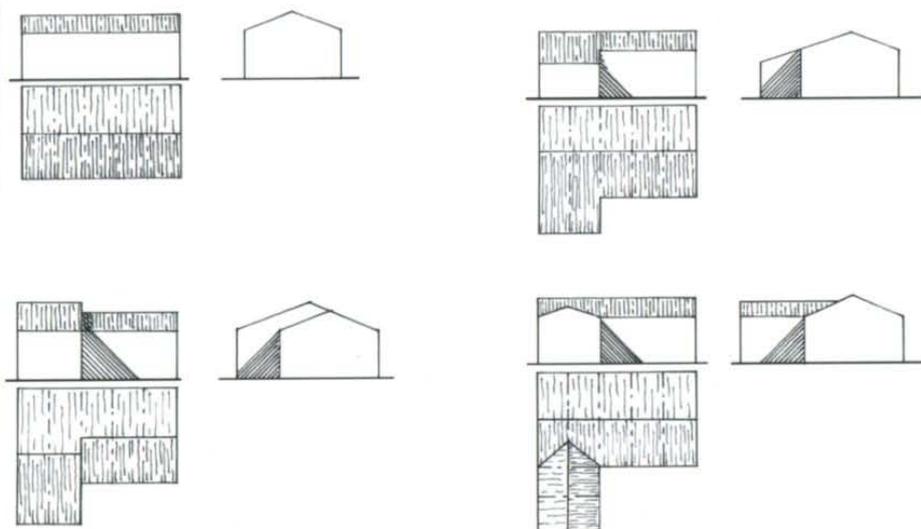
Accès

Il est utile d'être attentif aux accès aux nouveaux grands hangars qui nécessitent des largeurs plus importantes que les accès traditionnels des fermes. Il serait dommage de démolir l'équilibre d'un bâti et d'un espace de cour de ferme pour faire passer des engins.

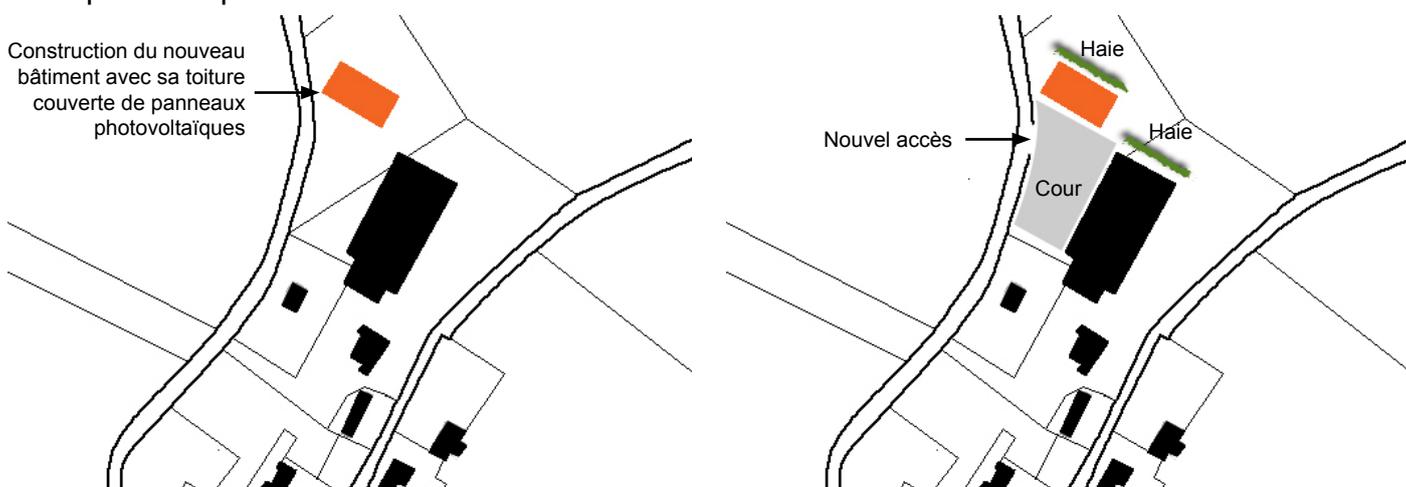
Par rapport à l'orientation :

Un bâtiment porte ombre sur son entourage et influe donc sur l'évolution des plantations et de l'ambiance au sol. L'implantation du hangar devra également vérifier ce point de manière à ce qu'un nouveau bâtiment ne perturbe pas d'autres usages.

Le jeu des décrochements anime la perception du bâti.



Le nouveau bâtiment n'est pas orienté plein Sud, mais son orientation Sud Ouest, perpendiculaire au bâtiment existant permet de créer une cour et un nouvel accès. A l'arrière, une haie champêtre est plantée.



Photovoltaïque :

L'orientation du nouveau bâtiment ne doit pas être systématiquement Nord-Sud car cette orientation peut être contradictoire avec les contraintes du terrain comme la pente, les accès et la position des autres bâtiments de la ferme.

| INCLINAISON | ORIENTATION | | | | |
|-------------|-------------|-----------|------|---------|-----|
| | Ouest | Sud-Ouest | Sud | Sud-Est | Est |
| 15° | 89% | 95% | 98% | 95% | 89% |
| 30° | 85% | 96% | 100% | 96% | 85% |
| 45° | 79% | 92% | 97% | 92% | 79% |
| 60° | 72% | 85% | 90% | 85% | 72% |

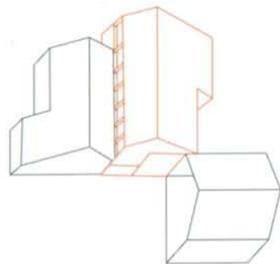
Pour avoir une bonne productivité d'électricité, il faut orienter la toiture du bâtiment entre le Sud-Est et le Sud-Ouest avec des pentes comprises entre 15 et 30 degrés.

Gabarit

Devant abriter des engins volumineux ou des activités nécessitant de grandes surfaces et de grands volumes, les hangars agricoles introduisent de nouvelles dimensions qui rompent avec un bâti rural traditionnellement bas.

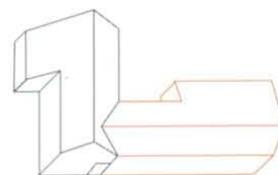
Afin de favoriser une meilleure combinaison des volumes et négocier au mieux les différentes hauteurs, il est recommandé de vérifier l'utilité d'un unique grand volume et d'envisager une combinaison de plusieurs gabarits en fonction des différentes activités ou matériels abrités.

Le choix de l'implantation du bâtiment est déterminant pour l'avenir de l'exploitation.

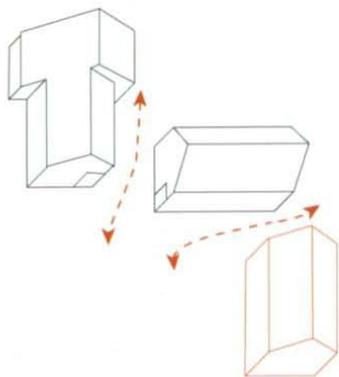


Structure groupée

L'encombrement et les circulations sont réduits. Les extensions sont limitées (lumière, aération).

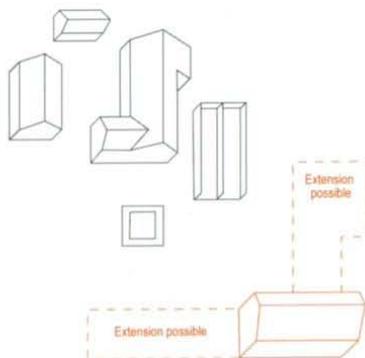


Structure semi groupée



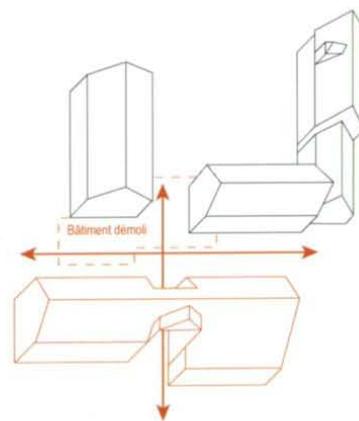
Structure éclatée

Facilité de circulation des engins agricoles.



Construction isolée

A éviter, sauf si la densité du bâti existant le nécessite. Permet pour l'avenir de nouvelles constructions.



De nouvelles extensions peuvent nécessiter la démolition d'un ancien bâtiment.

La pente de la toiture s'impose fortement dans le paysage en créant une bande complémentaire à celle de la façade, plus la pente est forte et plus la toiture est présente.



Proportions

Les dimensions sont définies par l'usage et la fonctionnalité mais elles peuvent être également gérées par une composition générale en utilisant des proportions qui rendront plus agréables à l'œil un bâtiment, surtout si celles-ci sont déjà présentes dans le bâti existant alentour.

Une façade n'est pas forcément d'un seul tenant et d'un seul matériau. Les éléments porteurs, les poteaux, ne sont pas forcément intérieurs et peuvent animer la façade. Les différentes parties qui justifient une façade ne nécessitent pas forcément les mêmes hauteurs ni les mêmes matériaux.

La toiture suit les façades et elle constitue une seconde bande de même dimensions, augmentant l'impact d'un bâtiment dans son environnement. Il est intéressant de vérifier si une toiture doit être d'un seul tenant alors qu'elle abrite différentes fonctions et s'il ne faudrait pas la fractionner de manière à retrouver des dimensions moins unitaires.



Par exemple, la façade d'un bâtiment très long peut être découpée grâce aux descentes d'eau pluviale qui viennent découper et encadrer des parties. Il faut bien entendu que ces descentes d'eau pluviales soient bien mesurées et dessinées de manière à devenir un élément architectural de qualité.

La façade peut également avoir plusieurs types de revêtement avec différentes implantations.



Matériaux de construction

Si la pierre, la brique, les tuiles ont fortement construit le paysage rural, ces matériaux ne sont plus que très rarement utilisés.

Aujourd'hui les matériaux de construction sont essentiellement industrialisés et impactent fortement le paysage.

Les hangars agricoles se confondent trop souvent avec ceux des zones artisanales, commerciales et industrielles. Cette homogénéisation banalise un paysage qui fut pourtant construit par la vie rurale et agricole. Pourtant la construction métallique, comme la construction en bois, permettent de se diversifier et d'établir une identité agricole.



Bâtiment d'activités industrielle



Bâtiment agricole

Structures :

Le choix de la structure d'un bâtiment est souvent le résultat de l'opportunité de proximité d'une entreprise de construction. Pourtant les systèmes de constructions préfabriqués, acier ou bois, permettent le transport et donc de diversifier les modes de construction.

Sauf recherche architecturale particulière, les profils métalliques utilisés pour les structures sont toujours identiques, IPN ou HPN.

La construction en bois présente des dimensions et des formes plus variées, s'adaptant aux performances techniques recherchées.

La forme, le matériaux et la couleur de ces structures revêt encore plus d'importance quand il s'agit d'un hangar sans façades.

Toitures :

Essentiellement en bacs métalliques, les ondes de ces bacs peuvent également présenter un importance dans l'image du bâtiment. Aux abords directs de certains bâtiments de valeur patrimoniale (même s'ils ne sont pas inscrits aux Monuments Historiques), il peut être réclamé une toiture plus traditionnelle en tuiles qui permettent d'accueillir le nouveau bâtiment dans un ensemble considéré comme remarquable.

Façades :

Trois matériaux se répartissent habituellement la réalisation des façades : bacs métalliques, clins de bois, enduit sur parpaings.

D'autres matériaux peuvent également être convoqués : le bois peut être utilisé en panneaux ou même en ganivelles, l'acier peut être en caissons ou perforé de différentes manières, ou en métal déployé, la pierre peut être utilisée en gabions ou même en «béton cyclopéen» composé de grosses pierres noyées dans un béton brut.

Couleurs

La couleur s'appréhende avec le matériau qui la porte; un rouge venant d'une brique dont la surface est granuleuse sera différent que le même rouge provenant d'un bac-acier lisse. Dès lors, il est important de bien tenir compte des matériaux, de leur capacité de réfléchissement ou d'absorption de la lumière. Une surface noire brillante réfléchira le ciel sur un toit mais absorbera la lumière en façade, produisant ainsi deux effets totalement différents.

Une couleur réfléchissante a une connotation moderne car elle se retrouve le plus souvent dans des matériaux modernes mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle ne puisse trouver place dans un contexte patrimonial.

La couleur d'une surface, dépendant de la lumière qui la frappe, est vouée à changer dans la journée et suivant les saisons. Le vieillissement est également à prendre en compte car la couleur initiale peut, suivant les matériaux, s'altérer, comme la couleur dorée du bois qui devient gris à argenté suivant les expositions.

La copie des couleurs de matériaux existants déjà sur un site, ne garantit aucune qualité d'intégration car les surfaces ne sont pas identiques.

Les couleurs doivent être choisies en fonction de la portée que l'on souhaite donner à une surface ou à une ligne.

Le jeu des contrastes entre également en compte, par exemple un vert sur un rouge sera toujours plus fort que le même vert sur un bleu.

Il faut être attentif à ce que les accessoires : gouttières et chéneaux, descentes d'eau pluviale, bandes de rives, encadrements des baies, sorties en toitures, etc, soient de couleurs identiques aux parties sur lesquelles ils sont apposés ; sauf à rechercher un effet de soulignement.

Il faut donc mesurer l'effet que l'on souhaite donner à un bâtiment dans le paysage existant : s'agit-il de s'effacer dans le paysage ou d'y apparaître ?

Il peut, par exemple, être utile de faire disparaître la nouvelle façade dans le jeu de camaïeu de bâtiments plus anciens formant un ensemble remarquable. Pour rechercher un effacement du bâtiment, les couleurs seront sombres et mates avec peu de différences entre les différentes parties, entre la façade et le toit. Il faudra renoncer aux couleurs claires, aux verts et aux blancs même «ton pierre».

Il peut aussi être intéressant d'utiliser un bâtiment nouveau pour s'inscrire très visiblement dans le paysage existant de manière à le transformer ou à créer un effet de signal. Il s'agira alors de définir comment la visibilité sera assurée : par le tout de manière unitaire, par une partie spécifique ou par un agencement de différentes parties.

Ces deux choix doivent être assumés et justifiés de manière à n'être pas le fruit du hasard ou de la négligence.

Accompagnement végétal`

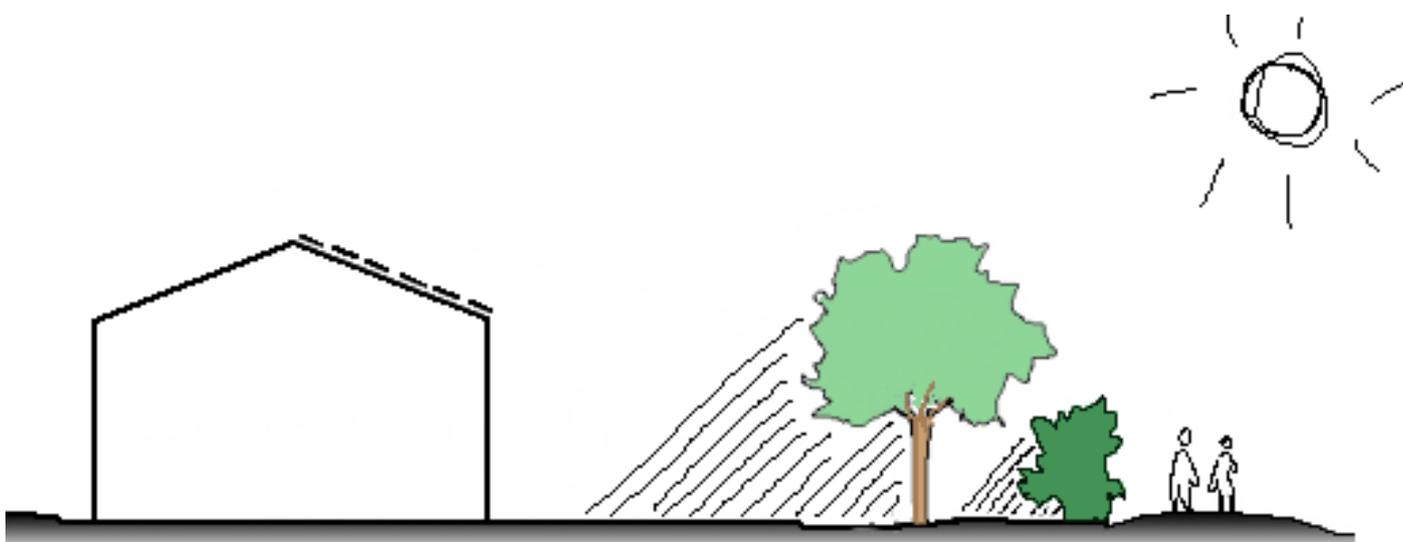
Le végétal ne peut être considéré comme un cache-misère mais comme une composante importante du projet de construction. A ce titre, les plantations et leurs dispositions doivent répondre à un projet cohérent de construire un nouveau paysage.

Le choix des essences est important au regard du développement de la biodiversité et elles doivent correspondre à des essences essentiellement endémiques, ce qui ne signifie pas que d'autres essences ne peuvent pas être plantées en complément.

Regroupées en bosquets, isolées, en alignement, etc, les modes de plantations regorgent de possibilités pour composer un projet en fonction de l'existant et du nouveau bâtiment.

La haie ne doit être utilisée sans prendre en compte la complémentarité des essences, leur capacité d'association mais également le type d'entretien. Une haie bocagère nécessite traditionnellement un renouvellement tous les 15 ans et il est bon de revenir à ce type d'entretien surtout pour les réintroduire dans un cycle d'utilisation pour le chauffage au bois.

Les plantations peuvent remplir également des fonctions de coupe-vent ou de dissimulation.



L'accompagnement végétal est une composante essentielle du projet de construction. Il faudra cependant que les arbres et les haies ne soient pas plantés trop près des bâtiments pour éviter que leur ombre portée se projette sur les panneaux.

Pour conclure, on peut dire que le projet doit se concevoir en prenant en compte quelques principes :

- Le projet doit se construire en recherchant une cohérence entre le bâtiment et le site dans lequel il s'inscrit.
- Le projet se conçoit en tenant compte de la globalité de l'exploitation. Même si sa réalisation s'échelonne sur plusieurs années, il anticipe les transformations à venir : création d'un gîte, d'un nouveau bâtiment, installation d'un des enfants, ...
- Le projet peut concerner des modifications ponctuelles mais peut aussi aboutir à des transformations radicales du fonctionnement et de l'organisation des activités sur la ferme : création d'un nouvel accès spécifique à l'activité agricole, modification des circulations dans l'ancienne cour de ferme.
- Pour les activités d'élevage le projet doit prendre en compte la qualité de vie des animaux.